

**NE FAITES PAS LES CHOSES À MOITIÉ**  
**IDENTIFIEZ-VOUS !**  
**AVANT LE 31 JUILLET 2013**



**IDENTIFICATION**  
 un devoir pour TOUS !



# ENQUÊTE

ISSN • 2230-133X

MERCREDI 3 JUILLET 2013  
 NUMÉRO 618

100 F

www.enqueteplus.com

**ENTRE PARIS-BERCY ET LE GOUVERNEMENT**

# L'équation Youssou Ndour



**UNIVERSITÉ DE DAKAR**

**Le Rectorat, une pieuvre financière** P.6.7



**INCULPÉ POUR DIVERS CRIMES**

**Habré en prison après 23 ans de Téranga** P.8

**EUMEU SÈNE SUR LA 2STV**

**“J’ai porté plainte contre Modou Lô ...”** P.12



**LIGUE DEMOCRATIQUE**  
**7ème Congres Ordinaire**  
**CICES : 06 - 07 juillet**



ARRESTATION D'HISSÈNE HABRÉ

# Un coup mijoté depuis des mois



**R**etour sur l'affaire Hissène Habré. C'est, pour dire que si son arrestation a eu lieu

juste après le départ du Sénégal de Barack Obama, le lien est simplement une coïncidence. Selon nos

propres investigations, le réquisitoire du procureur général auprès des Chambres africaines extraordinaires était prête depuis plus de deux mois et le principe de son arrestation était retenu. Hissène Habré, nous dit-on, ne pensait pas qu'elle aurait lieu avant l'examen de la procédure au niveau de la Cour de Justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao). D'où l'effet surprise dans son camp. Nos sources assurent que le document du réquisitoire a été lu (normal?) par les magistrats de cette cour spéciale, pour dit-on, éviter des incohérences, à ce niveau de procédures. Pour dire que le Procureur général auprès des Chambres africaines extraordinaires et les juges qui composent cette cour ont travaillé en étroite collaboration depuis des mois. ■

**Audition d'Abdou Aziz Diop par le juge, Rebelote mardi prochain**



Revoilà l'affaire Jaxaay et le marché des produits phytosanitaires. C'est pour dire que le juge a entendu une bonne dizaine de personnes supposées être mêlées à cette affaire. Selon nos sources, ils doivent repasser devant le juge d'instruction, doyen des juges, mardi prochain. Mais toutes les personnes ciblées dans le dossier ne sont pas au même niveau de responsabilité. On leur réclame une bonne quinzaine de milliards de francs Cfa. A chacun son package de milliards. Même pour le très médiatisé Abdoul Aziz Diop, il semble bien que les griefs soulevés dans ce dossier concernent plutôt son prédécesseur. Ce fidèle d'Omar Sarr ayant été nommé Directeur de cabinet presque à la fin du programme Jaxaay. Idem pour Serigne Ly à qui on reproche de n'avoir pas livré des machines commandées au Brésil ; mais qui se trouveraient bien au siège du Fonds national de promotion de la Jeunesse. Mais enfin, les prochains jours nous édifieront...

**Fin de périple africain : Obama fait escale à Dakar**

Le périple africain du président

Obama a pris fin ce mardi 02 juillet, après la dernière étape de Dar-es-Salam en Tanzanie. En route pour rentrer aux Etats Unis, le Président américain a fait une escale à Dakar avant de traverser l'atlantique et rallier Washington, selon nettali.net qui cite des sources bien renseignées, "Air Force One" s'est posé dans la soirée sur le tarmac de l'aéroport Léopold Sédar Senghor pour refaire le plein de kérosène, même si c'est un appareil qui peut être ravitaillé en vol. Rien de particulier ne devrait avoir lieu au plan protocolaire. Les services officiels sénégalais n'avaient pas communiqué sur le sujet ce mardi 02 juillet à 16 heures.

**Gestion du Cesti, les auditeurs ne pointent aucune anomalie**



On ne sait trop ce qui explique la bonne note du Centre d'études des sciences et techniques de l'information (Cesti), mais le rapport du cabinet d'audit C2AD, 2012, qui a fouiné sur la gestion à l'Ucad, ne trouve rien à dire sur sa gestion. "Le CESTI a mis en place de bonnes stratégies de mobilisation des ressources qui sont réinvesties dans le fonctionnement de l'établissement Il s'agit de la location de kiosques d'espace, de salles, de matériels pour la couverture de cérémonie, de

bus et de chaises qui contribuent en moyenne pour trois millions par an. En dehors de ces ressources le CESTI, mobilise des ressources importantes grâce à des partenaires qui lui confient des projets. A ce titre, il a mobilisé, 62 787 250FCFA en 2012. De l'argent qui n'est pas passé à travers les mailles...du filets. Fait rare au pays de la Téranga...

**Mankeur Ndiaye en Arabie Saoudite**

Le ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a été reçu hier lundi à Jeddah, par Son Altesse le Prince Saud Al-Faisal, ministre des Affaires étrangères d'Arabie Saoudite, selon un communiqué du Service de communication et de documentation du MAE. Le document précise que Mankeur Ndiaye est porteur d'un message du Président Macky Sall au Serviteur des Deux Saintes Mosquées le Roi Abdullah bin Abdulaziz Al Saoud, Roi d'Arabie Saoudite. Lors de cette audience, ils ont discuté des relations bilatérales entre les deux pays ainsi que des questions régionales et internationales d'intérêt commun. L'audience s'est déroulée en présence de l'ambassadeur Osama Nagly, Directeur des Affaires médiatiques au ministère des Affaires étrangères et de l'ambassadeur du Sénégal en Arabie Saoudite, ajoute la même source.

**Parution : «La saga du docteur Xuly»**

C'est le titre de l'ouvrage écrit par Baye Ibrahima Diagne et dont la cérémonie de dédicace aura lieu le samedi 6 juillet à l'Hôtel de ville de Dakar. Sur environ 250 pages en petit format, ce livre est, au fond, et tout à la fois, un plaidoyer pour la bonne gouvernance, l'efficacité dans le management de l'entreprise, une certaine préférence nationale et, surtout, une ode à l'art de compter d'abord sur soi. «...Sur le plan individuel, la facilité avec laquelle les Sénégalais tendent la

main n'est pas étrangère aux pratiques d'en haut : les chiens ne font pas des chats», écrit le fondateur du cabinet INNOV' ACTIONS. Mais pour changer les choses, préconise-t-il, il est nécessaire que dans le choix des hommes appelés à diriger les sociétés nationales et autres agences, soit respecté les principes élémentaires de compétence, de concurrence et de transparence. Or, dit-il, «la voie royale d'accession aux postes de dirigeants reste le Conseil des ministres.»

**Parution : «La saga du docteur Xuly» (suite)**

Président de la commission Bonne gouvernance du Conseil national du patronat (CNP), Baye Ibrahima Diagne ne semble pas loin d'être découragé par un certain blabla typiquement sénégalais qui plombe les perspectives de développement de notre pays. «On chante l'émergence avec un revenu annuel par tête d'habitant de 950 dollars alors que pour être dans le club, il faudrait au minimum quadrupler ce chiffre», rappelle-t-il. «Je crains malheureusement que dans vingt ans, on en soit encore à répéter le même refrain.» Un bref tableau comparatif avec un voisin lointain du Maghreb l'émeut. «En 1960, le PIB par habitant de la Tunisie n'était supérieur à celui du Sénégal que de 141 dollars. En 2005, soit 45 ans après, la différence est de 1928 dollars, soit cinq fois plus...» Pour l'auteur, le management moderne repose sur quatre piliers : vision, objectifs, évaluation et sanction. «Comme l'autruche, le Sénégalais cache sa tête dans l'irrationnel et l'altérité pour échapper au péril.»

**Tariq Ramadan à Dakar**



Dans le cadre du lancement du Colloque international des musulmans de l'espace francophone (CIMEF), prévu du 23 au 26 août prochain à Dakar, Tariq Ramadan, professeur d'Islam contemporain à l'Université d'Oxford (Royaume-Uni) tient une conférence ce 3 juillet 2013, à 09h à l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD), sur le thème : "Présentation critique du livre de Tariq Ramadan sur l'Islam et le réveil arabe". Le 04 juillet, à 10h, il sera au Centre des Religions de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB) pour exposer sur le thème : "Religions, réformes et modernités : interrogations islamiques et ressources africaines." Ensuite, le 05 juillet, à 17h, dans le cadre du CIMEF 2013 un Drink débat sur "Ethique, gouvernance et citoyenneté" sera organisé au Terrou-bi, coanimé par Tariq

Ramadan, Abdou Latif Coulibaly, ministre de la Bonne Gouvernance, Mme Penda Mbou et Mouhamadou Mbodj Mamoudou Ibra Kane du Groupe Futurs médias en sera le modérateur. Enfin, le 23 août sera lancé le CIMEF 2013 Sénégal avec comme thème « Ethique, gouvernance et paix : quelles contributions de la pensée islamique ? ».

**Bac 2013 : Le téléphone portable sous surveillance**

Comme chaque année, les candidats au baccalauréat ont rejoint les salles d'examen en ce début du mois de juillet pour passer le premier diplôme de l'enseignement supérieur. Hier, au lycée Seydou Nourou Tall, 298 candidats sur un total de 310 se sont présentés devant les surveillants : dans le détail, 234 filles, 64 garçons et 12 absents. Selon le président du Jury, Assane Diakhaté, les examens se déroulent normalement, le matériel est disponible, et il n'y a pas de dysfonctionnement. Pour la surveillance des épreuves, 24 personnes sont mobilisées à raison de deux par salle d'examen. "Nous avons été fermes avec les téléphones, comme l'a indiqué le directeur de l'Office de Bac. Tout cas de détention de téléphone portable dans l'enceinte du centre est considéré comme une fraude." Au centre Hampathé Bâ, même précaution de sécurité, et tous les surveillants ont été l'objet de briefing pour un maximum de vigilance.

**Accident sur l'axe Touba-Dahra ; Deux morts et une quinzaine de blessés**

Un accident mortel a eu lieu sur l'axe Touba-Dahra, hier dans la soirée. Le bilan est lourd avec deux morts et quinze blessés dont plusieurs souffrant de fractures. Le véhicule dont le pneu a éclaté a fait plusieurs tonneaux, le chauffeur en ayant perdu le contrôle. La camionnette a donc fini sa course dans le décor. Elle transportait quotidiennement des passagers, mais aussi des commerçants habitant Dahra et ses environs ainsi que des marchandises. Les deux victimes décédées ont été transportées à la morgue du centre de santé de Dahra. Il s'agit d'un nommé Mor Thiam, un collecteur municipal et de l'apprenti dont on dit qu'il est originaire de Saint-Louis.

**ENQUÊTE**

Publications - Société éditrice  
Boulevard de l'Est-Point E  
Immeuble Samba Laobé Thiam Dakar  
Tél. : 33 825 07 31  
E-mail : enquetejournal@yahoo.fr

**Directeur de la publication :**  
Mahmoudou Wane  
**Directeur de la rédaction :**  
Mamadou Lamine Badji  
**Rédacteur en chef :**  
Momar Dieng  
**Chefs de desk :**  
Momar Dieng - Politique  
**Maquette :** Penda Aly Ngom, Ahmet Ka  
**Photographe :** Amadou Gomis  
**Impression :** Graphik Solutions

**Régie publicitaire :**  
maimounaenquete@gmail.com  
Tél. : 77 834 11 90

CONCERT PAYANT DU MINISTRE DU TOURISME A BERCY

# Youssou Ndour, le mélange de genres et les critiques

Sa double casquette actuelle de ministre du Tourisme et d'organisateur de concerts vaut à Youssou Ndour une pluie de critiques sur ce mélange de genres que des juristes éminents assimilent à une violation pure et simple de la constitution.



■ DAOUA GBAYA

“**M**an damay bégué ; kumu neexul topal fêlé” (Moi, je prends du bon temps ; si cela ne vous plaît pas, allez vous faire voir”, avait déclaré le chanteur Youssou Ndour lors de son concert organisé à l’occasion de la fête de la musique, le 21 juin 2012. Le ministre du Tourisme et des Loisirs a tenu, par ces mots, à répondre à ses détracteurs qui s’opposent à sa présence continue dans le gouvernement alors qu’il semble être retourné à ses vieilles amours : la chanson, les concerts, etc.

Aujourd’hui, ils sont nombreux, les Sénégalais qui accusent le Roi du Mbalax de violer la Constitution de la République en son article 54 qui stipule : “La qualité de membre du Gouvernement est incompatible avec un mandat parlementaire et toute activité professionnelle publique ou privée rémunérée”. Alors que le ministre du Tourisme s’apprête à chauffer le Palais Omnisports de Paris-Bercy le 12 octobre 2013 à travers un “concert payant” (46 euros l’entrée soit 30 mille francs Cfa), son maintien ou non dans le gouvernement cristallise le débat politique.

## “Conflit d’intérêts”

Dr. Malick Dieng, membre du Comité directeur du Parti démocratique sénégalais (PDS) ne met pas de gants pour dénoncer ce qu’il considère comme un “conflit d’intérêts”.

“Aujourd’hui, nous sommes en train d’assister à un bouleversement de notre processus de progrès. On ne peut pas être au cœur de la République, être payé, être logé par l’Etat et les contribuables sénégalais, et fouler aux pieds les principes fondamentaux de la République”, constate le directeur de l’Institut libéral. Pour lui, le come-back de Youssou Ndour sur scène “est une contradiction totale de l’Etat sénégalais qui montre que le conflit d’intérêts et la recherche du profit préoccupent plus ceux qui nous gouvernent” que les attentes diverses exprimées par les populations. Pour Malick Dieng, le ministre Youssou Ndour a déjà fort à à faire dans son département où les défis sont titanesques. “Il doit développer des perspectives pour mettre notre tourisme sur la rampe du développement.”

C’est la raison pour laquelle le

député Zator Mbaye demande au “Roi du Mbalax” de faire “son choix” entre sa fonction de ministre et celui de musicien. “Je suis un grand fan de Youssou Ndour, rappelle-t-il. Cependant, je suis totalement contre le cumul de fonctions pour la simple raison que dans notre pays, il y a des valeurs que nous devons préserver. On ne peut siéger le matin à la réunion du Conseil des ministres et le soir, aller dans une boîte de nuit pour animer une soirée”.

Pour ce responsable de l’Alliance des forces de progrès (AFP), le choix à faire est d’autant plus incontournable que “dans sa tête, Youssou Ndour est certainement en train de concevoir le concert de Paris-Bercy plutôt que de planifier une bonne politique de tourisme” pour la destination Sénégal.

## “Conseil des ministres le matin, animation d’une soirée le soir”

Un point de vue partagé par Mamadou Mbodji, coordonnateur du M23, pour qui on ne peut pas, “par principe”, occuper des fonctions gouvernementales et organiser des activités à but lucratif. “J’ai toujours pensé qu’on pouvait être ministre et chanter pour des œuvres caritatives. Mais s’il s’agit d’organiser des concerts pour entretenir un orchestre, ce n’est pas normal”, déclare le successeur de Alioune Tine à la tête du mouvement “insurrectionnel” du 23 juin.

Zator Mbaye revient pour battre d’ailleurs en brèche ceux qui soutiennent que Bercy 2013 va booster la destination Sénégal. “Cela profite plus à Youssou Ndour puisque c’est lui qui est le producteur de ce concert”. Des propos nuancés par Seydou Guèye, secrétaire général du gouvernement et porte-parole de l’Alliance pour la République (APR), qui estime que le ministre du Tourisme a la “claire conscience” des responsabilités qu’il occupe dans le gouvernement. Ayant pris part au dernier concert du Roi du Mbalax au

## CHARLES FAYE, CONSEILLER EN COMMUNICATION DU MINISTRE DU TOURISME

### “Youssou Ndour n’en tirera aucun sou”

Joint par téléphone, Charles Faye, conseiller en communication du ministre du Tourisme, précise que ce concert à Bercy entre dans le cadre du concept Destination Sénégal Tour qui consiste à “vendre l’image” du pays dans cinq pays d’Europe dont la France. Et de cette activité, “Youssou Ndour n’en tirera aucun sou”, assure-t-il. Il rappelle que ce concert est organisé par une structure française - il n’a pas souvenir du nom - sans pour autant nous dire la destination des retombées financières de la manifestation. Par ailleurs, Charles annonce qu’un point de presse sera animé par le ministre de la Culture “dans les prochains jours” pour s’expliquer plus “amplement sur les contours de ce concert.” ■



Cices, Seydou Guèye s’érige en défenseur de son collègue dans ce débat, mais avec beaucoup de précautions. “Youssou Ndour, en tant que ministre, peut avoir des activités artistiques si c’est pour financer les activités du tourisme. Pour faire cela, il y a des règles à respecter ; et je pense que Youssou Ndour en est conscient”.

Son camarade de parti, Abdourahmane Ndiaye, secrétaire administratif de l’APR, va plus loin dans son soutien au ministre du Tourisme en qualifiant ses détracteurs de “méchants” et d’“idiots”. “Youssou Ndour est une fierté nationale ; il n’y a aucun mal à ce qu’il chante. Il est dans son milieu natu-

rel”, explique le PCA de Petrosen. Pour convaincre, il convoque le cas de l’ancien ministre brésilien de la Culture, Gilberto Gil, et l’actuel président haïtien, Michel Martelly, qui sont tous des musiciens. Comme pour narguer son monde, il déclare : “J’aimerais que Youssou Ndour organise des concerts toutes les semaines”. Il faut peut-être juste rappeler à Abdourahmane Ndiaye que Gilberto Gil et Michel Martelly, dans leurs fonctions respectives de ministre de la Culture du Brésil et président de la République haïtienne, n’ont jamais organisé de concerts... Et c’est peut-être la toute la différence avec Youssou Ndour. ■

## AVIS D’UN CONSTITUTIONNALISTE

### “Youssou Ndour doit prendre le soin de préciser où ira l’argent généré par ce concert”

**S**’exprimer sur les aspects juridiques du retour sur scène du ministre du Tourisme, Youssou Ndour, relève manifestement du tabou. De nombreuses personnes sollicitées pour éclairage n’ont pas souhaité réagir. Un spécialiste du droit constitutionnel très médiatique et très bien coté sur la place, a accepté d’en parler, mais seulement sous anonymat. “On ne peut pas être ministre et directeur général et avoir des activités lucratives. Si on est ministre, on arrête toutes les autres activités”, déclare ce juriste à l’Ucad. Il rappelle ainsi la jurisprudence Landing Sané, quand ce dernier, sous le régime d’Abdoulaye Wade, a dû choisir entre son poste de ministre-conseiller et celui de PCA de la Bicis. Cette contrainte s’applique naturellement à Youssou Ndour dans la situation actuelle. “Il doit prendre le soin de préciser où ira l’argent que générera ce concert. Si c’est payant, ça pose problème sauf si cet argent ne lui profite pas à lui”, dit notre interlocuteur.

## REMERCIEMENTS



Makhtar Ndiaye, Doudou Ndiaye Soumaré, tous au Point E, Ndèye Nafi Faye, et personnes alliées REMERCIENT tous ceux et toutes celles qui leur ont témoigné de leur solidarité à l’occasion du décès de leur regrettée **Adja Fatou Kiné Soumaré**. Décès survenu dans la nuit du mardi au mercredi 25 juin 2013. Que Dieu l’accueille en Son paradis Firdaws.

Mme Ndèye Marianne Soumaré et enfants, Papa Demba Soumaré et son épouse Awa Samb et enfants à la Cité des Enseignants à Golf, Doudou Soumaré et son épouse Ndèye Daba Ndir et ses enfants, Thierno Seydou Soumaré et son épouse Kiné Dieng à la Gueule Tapée, Ibrahima Soumaré et son épouse Lala Wade à la Gueule Tapée, El Hadj Amadou Ndiaye à Bruxelles, Penda Ndiaye à Yoff, Nafissatou Ndiaye à la Cité Biagui, Cheikh Bamba Ndiaye à Paris, Abdoulaye Chimère Ndiaye aux Almadies, Adama Ndiaye à Atlanta, Abou Ndiaye, Seynabou Ndiaye, Sidi

## PROMOTION DE L'EMPLOI DECENT

# 56,4% des Sénégalais travaillent sans contrat

L'assurance du plein emploi aux jeunes, la réduction du sous-emploi et le soutien aux chômeurs, trois défis que le gouvernement doit relever pour contrecarrer le nombre élevé de Sénégalais qui travaillent sans contrat de... travail, et donc ouverts à toutes les précarités dans l'entreprise.



■ DJIDI DIARRA (STAGIAIRE)

Les crises récentes et récurrentes qui affectent l'économie mondiale favorisent la hausse du chômage, la précarisation de l'emploi et l'affaiblissement des systèmes de protection sociale. Au regard de cette situation, les États ont inclus dans leurs politiques gouvernementales des plans d'actions de promotion et de garantie d'un emploi décent. Cela s'est illustré à travers l'adoption d'un Pacte mondial pour l'emploi, en juin 2009, lors de la 98<sup>ème</sup> session du Bureau international du travail

(BIT). C'est dans ce cadre que le BIT, basé à Dakar, a tenu hier un atelier afin de valider le rapport de projet du profil national du travail décent au Sénégal.

Selon une étude menée en 2011, il ressort que 56,4% des Sénégalais travaillent sans aucun contrat bien déterminé. Une situation qui pose le problème de la sécurisation de l'emploi dans le pays et qui est rendue encore plus aiguë par l'arrivée tardive des demandeurs d'emploi sur le marché du travail.

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le profil national du travail décent est un rapport

d'évaluation sur les progrès nationaux enregistrés par un pays en matière de travail décent lors de la dernière décennie. A cet effet, le travail décent implique la possibilité pour les hommes et les femmes d'accéder à un travail productif qui offre un revenu équitable, assure la sécurité dans le travail, accorde une protection sociale pour les travailleurs et leurs familles, et de participer aux décisions qui affectent leur vie.

Au Sénégal, note Souleymane Diallo, consultant au BIT, certaines initiatives témoignent des progrès accomplis dans le cadre de la promotion de l'emploi décent. Néanmoins, il reste beaucoup à faire. C'est pourquoi il estime que l'État du Sénégal a trois grands défis à relever pour garantir l'emploi aux populations : l'assurance du plein emploi aux jeunes, la réduction du sous-emploi et le soutien aux chômeurs. En outre, d'autres mesures doivent être prises à savoir la lutte contre le travail des enfants ainsi que la ratification de certaines conventions dont celles relatives à la fixation des salaires minima, la durée du travail, etc. ■

## 4<sup>ème</sup> FETE DE L'EXCELLENCE Plus de 500 élèves primés par la ville de Dakar

Les cinq cent élèves les plus méritants, ainsi que quatre autres lauréats qui ont obtenu les meilleurs résultats dans les différentes inspections de la capitale ont été primés, hier, dans les jardins de l'hôtel de ville de Dakar. Des ordinateurs portables, des livres, du matériel didactique, des jeux de scrabble, etc. ont été offerts aux meilleurs écoliers.

Pour cette année, le thème retenu était "La santé à l'école". Sur ce, le premier adjoint au maire de la ville de Dakar, Cheikh Guèye, a réaffirmé «l'engagement (et la) détermination (de la ville de Dakar) à accompagner les parents dans la prise en charge des préoccupations des élèves».

Selon la présidente de l'Union départementale des associations de parents d'élèves, les bourses scolaires, les uniformes scolaires, entre autres, ont contribué à améliorer le statut des élèves. "Les uniformes ont allégé la charge des parents et réduit la disparité entre les enfants."

En retour, les élèves ont offert un tableau sur lequel sont répertoriés divers projets et actions de la ville comme «le lait à l'école», les cantines scolaires, les uniformes, etc.

Lancé en 2009, la sélection "du prix de l'excellence" a récompensé Aïssatou Aïdara (école El Hadji Elimane Thiaw, de l'Inspection de l'éducation et de la formation (IEF)), Alioune Badara Niang (IEF Plateau), Adja Awa Touré (IEF des Parcelles assainies), Ibrahima Ba (IEF Grand-Dakar). ■

AIDA DIENE (STAGIAIRE)

## SECTEUR MINIER

## Plus de 250 milliards FCFA du Canada investis au Sénégal

C'est environ 250 milliards de FCFA (500 millions de dollars) que le Canada a investis au Sénégal dans le secteur minier. Aujourd'hui, l'Institut canadien des mines, la plus grande firme œuvrant dans les industries des minéraux, a sa branche au Sénégal et espère une ouverture sur le continent.

■ ALIOU NGAMBY NDIAYE

Au Sénégal, le secteur minier attire de plus en plus les investisseurs. Ainsi, le Canada, l'un des plus grands pays miniers à travers le monde, s'active dans notre pays, même si cette présence est jugée relativement récente dans ce secteur, a indiqué Carlos Rojas-Arbulù, conseiller aux Affaires commerciales à l'ambassade du

Canada. Et selon l'ambassadeur à Dakar, Perry Calderwood, les investissements canadiens dans le secteur des mines se chiffrent à environ 500 millions de dollars, soit 250 milliards FCFA. L'un des investisseurs actuels est Teranga Gold, maison mère de la filiale sénégalaise dénommée Sabodola Gold Corporation, est présente dans la seule mine d'or en exploitation au Sénégal, explique Carlos Rojas-Arbulù. D'autres compa-

gnies sont présentes dans la sous-région, comme Oromin Exploitations Ltd, mais «d'autres entreprises sont en phase d'exploration. Et petit à petit, on voit plus d'entreprises canadiennes qui découvrent le Sénégal», explique le conseiller aux Affaires commerciales. En gros, l'Afrique a reçu plus de 30 milliards de dollars d'investissements dont 10 milliards dans la seule Afrique de l'Ouest, dit-il.

Avec l'installation au Sénégal de

l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM), les investissements du Canada dans ce secteur vont s'accroître. Le lancement officiel de la section sénégalaise de l'ICM s'est déroulé à la résidence de l'ambassadeur du Canada au Sénégal. Cette branche est la première de l'ICM en Afrique. A partir du Sénégal, note Jean Vavrek, directeur exécutif de ICM, l'objectif est d'ouvrir des satellites dans les autres pays du continent. L'ICM est créé depuis 1898. Aujourd'hui, il compte une branche au Chili, une autre au Pérou et la troisième vient d'être installée au Sénégal. ■

## ENJEUX ET ETHIQUE SUR LES MÉDICAMENTS

## Plaidoyer pour soutenir les gouvernements africains

■ HABIBATOU WAGNE (STAGIAIRE)

"Nouveaux enjeux éthiques autour du médicament en Afrique de l'Ouest et du Centre." C'est le thème du colloque international ouvert hier à Dakar et qui prend fin aujourd'hui. Occasion saisie par le coordonnateur du Comité national d'éthique pour la recherche en santé afin d'inviter intellectuels et cher-

cheurs du continent à appuyer les gouvernements africains face au défi de la protection des populations contre les dérives de la science et la cupidité de certains opérateurs du secteur.

Selon Samba Cor Sarr, «les différentes catégories de traitements en usage font appel à des produits variés dont l'accès n'obéit pas toujours aux standards de sécurité et de responsabilité», en dépit des efforts

des gouvernements. Le marché informel et les faux médicaments continuent de parasiter le système de la santé, a-t-il ajouté. «En dix ans, le partenariat international et national a pourtant permis de développer considérablement la distribution de traitements contre les maladies infectieuses majeures (tuberculose, paludisme, sida) dans un objectif d'équité et de sécurité», a-t-il souligné.

Ce colloque est organisé en collaboration avec l'Association internationale droit, éthique et science et l'ONUSIDA, avec la participation de plus d'une centaine de professionnels de la santé de pays ouest-africains, du Maghreb, d'Europe et d'Amérique, selon ses initiateurs. ■

■ DJIDI DIARRA (STAGIAIRE)

Les Archives du Sénégal ont entamé hier la célébration de leurs 100 ans d'existence. Cet événement qui s'étalera du 1<sup>er</sup> au 3 juillet, aujourd'hui, a pour objectif de mieux faire connaître «aux jeunes» l'importance des archives. Le rôle potentiel de cette discipline dans la bonne gouvernance au Sénégal a aussi été abordée. C'est dans cette optique que le thème "Mémoire, bonne gouvernance et citoyenneté" a été retenu pour la commémoration dudit centenaire.

Selon Seydou Guèye, secrétaire général du gouvernement, les Archives sont l'architecture de la mémoire et un secteur stratégique de

développement. Aussi, au regard des grandes mutations technologiques, il est important de prendre appui sur cette mémoire au service de l'efficacité dans l'action gouvernementale. C'est pourquoi il a annoncé dans la foulée la création d'une Maison des archives moderne, dotée d'outils efficaces pour l'amélioration des conditions de travail du personnel.

Pour Fatoumata Cissé Diarra, directrice des Archives nationales, l'institution a réalisé de grandes avancées, mais elle rencontre plusieurs contraintes dont le déficit du personnel. A ce sujet, le secrétaire général du gouvernement a promis que l'État mettra en place un système exceptionnel de recrutement de personnel pour faire face au déficit. ■

PASSAGE DE L'AUDIOVISUEL ANALOGIQUE AU NUMERIQUE

# Déjà du retard et 30 à 40 milliards à trouver !

Selon le DG de la RTS, le basculement vers le numérique prévu en 2015 pour le secteur de l'audiovisuel a pris du retard. D'où la suggestion de faire de la Radio télévision sénégalaise le pivot de l'opération...

■ ALIOU NGAMBY NDIAYE

Le 17 juin 2015 marquera la fin de la radiodiffusion analogique au profit du numérique. A moins de deux ans de cette date, le Sénégal s'attelle déjà à être au rendez-vous. Depuis plus d'un an, notre pays a engagé des concertations nationales qui ont abouti à la validation d'une stratégie nationale de passage de l'analogique au numérique.

Mais ce basculement nécessite des moyens financiers importants. Et selon le ministre de la Communication, des Télécom-muni-

cations et de l'Economie numérique, Cheikh Bamba Dièye, "cela nécessitera dans certaines conditions 30 à 40 milliards" de francs Cfa d'investissement. "Le Sénégal continuera de mobiliser tous les moyens nécessaires pour accompagner ce processus. Ce passage va marquer une grande révolution dans les médias, notamment la modernisation de la diffusion", a-t-il indiqué. Pour la plupart des pays africains, le passage au numérique reste un défi à relever. C'est pourquoi le Sénégal accueille depuis hier un séminaire sous-régional sur le thème "Les médias face

aux défis du numérique".

Cette rencontre, organisée par la Commission nationale sénégalaise pour l'UNESCO a regroupé 6 pays d'Afrique francophone. Le passage de l'analogique au numérique n'est pas simplement une opération technique, souligne Youssouph Ouattara, représentant la directrice de l'UNESCO BREDA. "Au plan économique, les opérateurs de radiodiffusion doivent avoir des fonds supplémentaires pour l'acquisition du matériel. Au plan socioculturel, cette transition ne doit pas créer des citoyens de première zone et des citoyens de seconde zone.

Elle devra bénéficier à tous sans exclusion", poursuit-il.

## Mise en place d'une plateforme multiplexeur

Cette transition constitue une révolution technologique qui se manifeste par l'amélioration qualitative de l'image et du son et l'apparition de bouquets avec plusieurs chaînes thématiques. Avec le passage au numérique, il doit être mis en place une plateforme multiplexeur. Son rôle, d'après le Directeur général de la RTS, Racine Talla (*photo*), est de regrouper les programmes des différentes chaînes avant le transport et la diffusion. Pour la mise en place de cette plateforme, la RTS doit être mise à contribution du fait de son ancienneté et de son expertise dans le domaine, suggère-t-il. "Nous sommes à deux ans de l'échéance et il y a un petit retard dans le choix de l'opérateur qui va se charger de la plateforme. La RTS a une longueur d'avance sur les autres en termes de moyens techniques et humains et nous proposons que son expertise soit mise à contribution", ajoute-t-il. ■

## NÉCROLOGIE

### La cantatrice Madiodio Gningue est décédée



La cantatrice sénégalaise Madiodio Gningue, ancienne pensionnaire du Théâtre national Daniel Sorano, est décédée mardi à Dakar, des suites d'une longue maladie, ont annoncé plusieurs médias dont Radio Sénégal (publique).

Internée à l'hôpital général de Grand-Yoff (ex-CTO), Madiodio Gningue a rendu l'âme ce mardi matin, ont indiqué les mêmes sources. La défunte cantatrice était à la retraite depuis octobre 2007, après avoir servi pendant de longues années au sein de l'ensemble lyrique du Théâtre national Daniel Sorano.

Madiodio Gningue lègue au patrimoine musical sénégalais de nombreuses chansons dont un tube légendaire qui dénonçait, dans les années 1990, la cherté du loyer au Sénégal. ■

APS

## TELEPHONIE

# L'ARTP durcit le contrôle sur les offres mobiles

L'autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) vient d'annoncer la mise en place d'un cadre réglementaire lui permettant désormais d'exercer un contrôle sur les offres à vocation commerciale émises par les opérateurs téléphoniques sénégalais, notamment les jeux, promotions et concours par SMS.

■ SOPHIANE BENGELOUN

Optimiser la gestion du Plan national de numérotation (PNN), tel est le but de l'ensemble de décisions prises, hier, par l'Autorité de régulation nationale des télécoms et des postes. L'ARTP prône, en effet, un meilleur contrôle de cet outil grâce

auquel elle permettait, depuis 2007, aux opérateurs téléphoniques d'acquiescer des numéros courts, notamment pour leurs jeux SMS et serveurs vocaux.

Il s'agit donc de mettre en place un ensemble de règles via lesquelles elle pourra exercer sa mission première de régulation sur ces services à valeur ajoutée que l'on recense,

dernièrement, au nombre de 274 à travers le territoire national.

L'initiative est née de manquements constatés par l'Autorité dans l'application, par les opérateurs, de tarifs conformes à ceux définis par le PNN. A cela, s'ajoutait l'absence ou la mauvaise information des consommateurs sur lesdits tarifs, source de nombreuses plaintes récentes reçues au niveau de l'ARTP. Et c'est pour apporter une réponse harmonieuse aux problèmes suscités que l'ARTP a adopté, depuis le 24 juin dernier, un paquet de décisions.

Celles-ci s'articulent en 5 axes : définir un nouveau cadre de procédures relatif aux services en question ; mettre à jour les règles de gestion du PNN ; monter un comité consultatif sur la numérotation au sein duquel les consommateurs seront présents ; obliger les opérateurs à informer clairement sur leurs tarifs et, enfin, instaurer l'élaboration, par ces derniers, d'un rap-

port annuel sur l'utilisation qu'ils ont faite des numéros courts leur étant attribués.

Parallèlement aux décisions suscitées, l'ARTP informe les consommateurs de son intention de mettre en place un nouveau dispositif de régulation sur la qualité globale des services offerts par les opérateurs de téléphonie titulaires de licences au Sénégal (Sonatel, Sentel, Expresso).

Ledit dispositif fixera désormais des objectifs aux opérateurs de téléphonie, prévoyant des sanctions en cas de non-respect, de même qu'il prévoit, chaque année, une publication par l'Autorité d'un tableau de classement des opérateurs selon leur niveau de performance en termes de qualité de service, dans chacune des régions du Sénégal. L'objectif ultime étant d'inciter les opérateurs à améliorer la qualité de leurs réseaux et, ainsi, créer une dynamique de concurrence saine entre eux. ■

## CONCOURS SCOLAIRE PHILIPPE SENGHOR

# L'ambassadeur de France salut "la créativité" des élèves

L'ambassadeur de France au Sénégal, Nicolas Normand, s'est félicité mardi de l'initiative du concours scolaire international Philippe Senghor qui fait appel "à la créativité et à l'imagination" des candidats.

Huit élèves de la seconde année du cours moyen du cycle primaire venus de trois écoles de Tambacounda et de Dakar ont reçu les prix de la 7ème édition du concours scolaire international

Philippe Senghor.

Le premier prix est allé à l'Ecole Gouye de Tambacounda. Elle est suivie de celle de la Caserne Samba Diéry Diallo de Colobane (Dakar), le troisième prix étant remporté par l'Ecole Amadou Waré Diagne de Grand-Dakar.

Le concours consistait à donner un début de texte narratif proposé par un écrivain à des élèves de l'école élémentaire, en leur demandant d'en imaginer une suite et d'illustrer leur propre récit, avec l'aide

de leur enseignant.

"Ce concours fait appel à la créativité et à l'imagination. Il ne s'agit pas d'apprendre et de recevoir, il faut donner et créer. Et, c'est une forme pédagogique qui n'est pas très développée dans les écoles. C'est un bel exemple de créativité et un effort dans une langue autre que le wolof, donc des difficultés de plus", a dit M. Normand. Il a salué "l'engagement du ministère de l'Education nationale, qui a organisé ce concours en envoyant des émissaires dans toutes les régions du Sénégal".

La présidente du jury du concours, Colombe Anouilh d'Harcourt, a expliqué que "ce concours a été créé pour que les enfants apprennent le français en

s'amusant". "Ce concours organisé dans 10 pays est appelé à se développer, et cela ne sera possible qu'avec le soutien d'une institution", a-t-elle dit.

Le concours scolaire international Philippe Senghor a été créé en 2006. La Tunisie avait en charge l'organisation des deux dernières éditions. Les élèves d'une quinzaine de pays y prennent part et chaque édition est dédiée à une personnalité, selon les promoteurs du concours. Cette année, l'écrivain Nafissatou Dia Diouf du Sénégal en est la marraine.

Philippe Senghor fut fils de l'écrivain et premier président du Sénégal, Léopold Sédar Senghor.

APS

## TIC - LOGICIELS

### Crésus Décision, le logiciel-flic dans l'entreprise

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) offrent aujourd'hui des possibilités énormes. Un nouveau logiciel, baptisé Crésus Décision a été présenté, hier, au public sénégalais dans le cadre d'un séminaire tenu en présence du ministre de la Communication.

Outil de suivi d'instructions et d'évaluation de la performance de collaborateurs, il a été conçu par la société Crésus Afrique. Son directeur, Moustapha Sarr, a indiqué que ce logiciel "permet à tout moment à tout dirigeant (...) de savoir l'état d'exécution des instructions qu'il donne." Mais il faut qu'il ait accès à une connexion internet pour y arriver, a-t-il ajouté.

Autre avantage énuméré, la hausse de la "capacité des entrepreneurs à faire des choix judicieux et de s'adapter aux nouvelles exigences de l'entreprise..." C'est pourquoi, dit-il, "rater le train qui vous conduira au monde de demain sera une faite lourde de conséquence. Ce monde particulièrement fascinant ne vous décevra pas. Ce demain est là, nous le vivons déjà." Pour sa part le ministre Cheikh Bamba Dièye (*photo*) s'est dit "satisfait de voir des décideurs sénégalais créer des plates-formes et installer une réflexion extrêmement intéressante autour des problématiques TIC en entreprise." ■

HABIBATOU WAGNE (STAGIAIRE)

UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

# La jungle des indemnités, primes et marchés

"Au temple des magouilles", barrions-nous la Une de notre édition d'hier, mardi 2 juillet 2012, en évoquant les révélations du rapport d'audit du cabinet C2AD qui a égrené sur 123 pages, les "dix péchés" dans la gestion financière et comptable de l'Ucad. *EnQuête* revient sur cette affaire, mais en s'intéressant aux indemnités, primes et marchés octroyés, selon des paramètres qui n'obéissent pas à la rationalité d'une gestion transparente. Mais la racine du mal étant plutôt circonscrite dans l'effectivité des pouvoirs attribués aux structures de gestion comptable, informatique et financière, *EnQuête* essaie de cerner les conditions de la mauvaise application des textes qui définissent les zones de compétences entre l'Agence comptable, la Direction des services informatiques, la Direction administrative et financière (Daf) et le...Rectorat.



■ GASTON COLY

Suite au dossier évoqué dans notre édition d'hier, sur le rapport d'audit des ressources humaines et des dépenses de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, *EnQuête* revient sur les zones d'ombres de la gestion financière et comptable au Temple... du savoir. Outre le budget plus que flou, les décaissements nébuleux et les subventions accordées à tout va, le rapport du cabinet Audit et Conseil d'Amadou Arame Diagne (C2AD) aborde le capharnaüm des dépenses. Et pourtant, les règles qui les régissent sont claires. Elles sont ordonnancées par le Recteur pour le budget de l'Université et les budgets des établissements non autonomes qui lui sont rattachés ; mais aussi par les Doyens et Directeurs pour les budgets des établissements autonomes ainsi que pour les budgets qui leur sont rattachés. Tandis que l'Agent comptable de l'université nommé par décret sur proposition conjointe du ministre de l'Enseignement supérieur et du ministre de l'Économie et des Finances, après avis du Recteur, est le seul chargé du recouvrement des recettes, du paiement des dépenses, de la garde et de la conservation des valeurs appartenant ou confiées à l'université,

du maniement des fonds et des mouvements de comptes de disponibilité, à l'Ucad, "il y a des fonds qui échappent complètement au contrôle de l'ACP qui ne les recouvre pas, ne les utilise pas pour les dépenses, ni ne les garde et les conserve". Cette manne financière est issue, entre autres, des droits d'inscriptions pédagogiques, de certaines ressources issues des fonctions de service gérées directement par le Directeur de la coopération, des produits des laboratoires d'analyse.

## Indemnités et primes diverses

À l'UCAD, les "Indemnités et primes diverses" ont augmenté de 123%, passant de 243 millions de FCFA en 2009 à plus de 542 en 2012. Le rapport pointe le nombre pléthorique de primes et indemnités (plus d'une d'une centaine de primes et indemnités imposées ou non). Mais surtout le cumul des indemnités et primes diverses. Le document donne l'exemple du chef des Services administratifs de la FSJP, qui bénéficie hors bulletin de salaire d'une prime de motivation/gestion fonction de service de 500 000 FCFA ; d'une indemnité de membre de la commission des marchés de 135 000 FCFA ; d'une indemnité de régime particulier de 1 000 000 FCFA ; d'une indemnité pour la préparation du budget de 500 000

FCFA ; d'une prime de motivation dans le cadre de la fonction de service de 300 000 FCFA et d'une indemnité d'orientation de 200 000 FCFA. Le même agent dispose dans son bulletin de salaire d'une prime d'assiduité spéciale de 33 198 FCFA ; d'une indemnité de fonction chef de service de 130 500 FCFA ; d'une indemnité



de vacation (commission marchés) de 100 000 FCFA ; d'une indemnité de commission/réception de 28 500 FCFA et d'une indemnité de logement de 60 000 FCFA. Sans oublier la prime académique spéciale de 100 000 FCFA et la prime de non bénéficiaire de logement A. À travers cet exemple, les auditeurs ont voulu montrer "qu'un même agent peut bénéficier de plusieurs primes de même nature ou pour le même travail dans son bulletin ou hors bulletin de salaire". Le rapport est formel pour dire que "le cumul des indemnités et primes sont courantes à l'UCAD et que cette pratique se retrouve dans la plupart des facultés et autres établissements tels que le FASEG, la FASTEF, le Rectorat etc".

"Le cumul des indemnités et primes" n'est pas seulement l'apanage du personnel administratif, technique et de service. Ce sont les mêmes pratiques que l'on retrouve du côté du Personnel enseignant et de recherches (PER). Selon le rapport, "les primes et indemnités et les vacations du PER de l'ESP représentant en moyenne plus des deux tiers de la rémunération globale ne figurant pas sur le bulletin de salaire". De ce fait,

cette composante de la rémunération échappe à l'Impôt sur le revenu. En témoigne le responsable du Département gestion de l'ESP qui perçoit une rémunération nette globale mensuelle de plus de 3 millions de F CFA, alors que le salaire net sur son bulletin de paie s'élève à 800 000 F CFA. "Près de 75% de la rémunération de ce dernier échappe donc à la fiscalisation".

À l'université, c'est la FASTEF qui accorde les indemnités les plus importantes. Elle donne en moyenne plus d'1,1 million de FCFA par agent et par mois. Suit de près la FSJP qui est à 925 000 FCFA. Au moment où, l'ESP est à environ 686 000 FCFA. Dans le même temps, ces indemnités et primes ont connu une "progression fulgurante" d'une année à l'autre. Et à ce jeu, c'est la FSJP qui a remporté la palme. Entre 2009 et 2012, la moyenne annuelle des indemnités et primes diverses a évolué de 290%, passant de 237 192 FCFA à 925 358. Le rapport d'audit explique cet état de fait, entre autres, par les cas de bénéficiaires non éligibles et le cumul d'indemnités.

Dans le même ordre d'idées, le rapport fait état d'une gestion non transparente des quotes-parts. Il s'agit "des décaissements en espèces tirés directement des contributeurs, notamment l'ESP et versés aux chargés de mission sur la base d'arrêtés rectoraux". Ces sommes sont considérées comme des fonds communs par l'agence comptable qui les gèrent sur un compte bancaire ouvert spécialement. De ce fait, l'ACP est "écarté de la gestion de ce compte dont il n'est pas signataire". Il n'est pas non plus "ampliatrice des arrêtés de décaissement interne signés par le Recteur". Ainsi, au deuxième trimestre de 2012, 22 agents ont bénéficié de ces indemnités. 30 000 FCFA pour les agents de sécurité ; 180 000 FCFA pour les chauffeurs ; 500 000 FCFA pour l'adjoint de l'ACP ; et 1 500 000 FCFA pour l'Agent comptable particulier.

## Tout pour échapper à l'impôt

C'est un fait d'accorder des indemnités et des primes, encore faut-il

qu'elles soient conformes aux règles fiscales. Or, "la pratique la plus courante à l'UCAD c'est d'échapper à l'impôt". Selon le rapport, la part fiscale contributive du personnel de l'Ucad par rapport à l'effort global national est relativement faible. De 2009 à 2012, sur le total des gains de 22 279 264 090 FCFA, le total brut imposable était de l'ordre de 15 172 826 827 FCFA. Mais au total, 2 035 331 989 FCFA ont été imposés, soit 9%. Dans ce sens, concernant les indemnités et primes diverses payées, soit sur le budget de l'État, soit sur les recettes issues de la fonction de service, "plus de 542 millions de FCFA payés au personnel ont totalement échappé à l'imposition sans aucune justification légale plausible, en 2012".

Autres libéralités accordées au PATS : les "heures supplémentaires non justifiées". Le rapport dénonce leur mode de calcul. "À l'UCAD les heures supplémentaires du personnel administratif sont fixées de manière complaisante avec l'accord tacite des chefs de service qui certifient le service fait", conclut le rapport qui donne l'exemple du Rectorat où "les chauffeurs, les sages-femmes etc. remplissent un état de 60 heures hebdomadaire soit plus que les heures normales de 40 heures par semaine".

### Une facture d'eau de un million de FCFA par jour

Parmi les nombreuses curiosités de l'UCAD, il y a les dépenses en eau qui s'élèvent à 366 millions de F CFA, en 2012. "Une estimation journalière de cette charge permet de constater que l'UCAD dépense plus d'un million de FCFA par jour uniquement pour la consommation en eau". Ceci est d'autant plus incompréhensible que cette charge relative à la consommation d'eau a représenté 72% des dépenses permanentes de l'UCAD en 2012, selon le rapport. Concernant l'électricité, depuis 2000, l'État a décidé de ne plus prendre en charge la facture SENELEC de l'UCAD. L'institution en est à près de 2 milliards de FCFA d'arriérés de paiement à la Senelec. L'UCAD consomme en moyenne 750

millions FCFA en électricité par an.

Il se pose dès lors un problème de choix et de rationalisation des dépenses de l'Université. L'institution n'arrive pas à prendre en charge ses dépenses permanentes, alors qu'elle accorde des primes et des indemnités à tours de bras (environ 1,5 milliard de primes accordées hors bulletin en 2012).

### Libéralités avec le Code des marchés publics

De nombreuses irrégularités ont été constatées dans l'exécution des dépenses de matériel et fournitures de bureau. Nombre d'entre elles auraient dû faire l'objet d'une Demande de renseignement de prix (DRP), étant entendu qu'elles dépassent le seuil de 3 millions. Ce qui n'a pas été fait. Le code stipule en son article 78 que pour les dépenses de fournitures et services dont la valeur est comprise entre 3 et 15 millions de FCFA ainsi que les dépenses de travaux dont la valeur est comprise entre 5 et 25 millions de FCFA, la procédure requise est la DRP.

En outre, les fractionnements de marché ont fait florès, entre 2009 et 2012. Notamment, dans des achats de matériels et produits de laboratoire pour un montant global de 56 millions FCFA. Il y a également eu des achats de splits auprès du fournisseur "Le RÉFÉRENTIEL SARL" pour un montant global de 18 millions FCFA. Selon le rapport ces mêmes pratiques ont été notées à la Faculté de médecine (FMPOS), à la Faculté des sciences (FST) et à l'École supérieure polytechnique. A la FMPOS, des achats de matériel et mobilier de bureau d'un montant global de 29 millions FCFA ont été fractionnés auprès des fournisseurs EL SERVICES et ENTREPRISE YAHYA. A la FST, des achats de matériels et consommables informatiques pour un montant global de 26 millions FCFA ont été fractionnés et attribués au fournisseur « ENTREPRISE YAHYA ». Alors qu'à l'ESP, des travaux d'alimentation électrique pour un montant global de 33 millions FCFA ont été fractionnés

et confiés à la société PROMO AFRIQUE MB.

### Recommandations

Afin de corriger tous les manquements notés dans la gestion des ressources humaines et des dépenses de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, le cabinet Audit et Conseil d'Amadou Arame Diagne (C2AD) a formulé un certain nombre de recommandations dont l'objet est d'arriver à une "rationalisation des dépenses de l'UCAD". Dans la mesure où, l'université est confrontée à un problème de "massification des effectifs".

C2AD recommande une "une grille de primes et d'indemnités cohérente pour l'ensemble de ses personnels sur bulletin et hors bulletin de salaires" et ainsi interdire leur cumul qui permet à un agent de "bénéficier de plusieurs primes de même nature ou pour le même travail". Le cabinet d'audit invite donc les autorités de l'UCAD à abandonner le recours aux arrêtés rectoraux pour octroyer des indemnités pour des prestations entrant dans le cadre normal de leurs attributions.

Dans le domaine de la fiscalité, C2AD invite l'UCAD à adopté le régime fiscal d'imposition et à revoir la codification effectuée par la Direction des Systèmes d'Informations qui permet d'intégrer dans la partie non imposable des primes et indemnités légalement imposables.

Une autre recommandation touche la politique de gestion de ses ressources humaines. Le cabinet planche pour un audit approfondi "Cette mission devrait s'assurer de l'effectif réel de l'ensemble de son personnel, du niveau de prestations réellement effectué et de l'utilisation efficace et efficiente des fonds alloués au personnel budgétisés ou non".

Les autres recommandations concernent le contrôle des heures complémentaires réellement prestées par le personnel enseignant et la rationalisation de dépenses permanentes d'eau et d'électricité. Mais surtout, le respect du code des marchés publics. ■

## Comment le Rectorat phagocyte toutes les structures financières et comptables de l'Ucad



L'analyse de l'environnement comptable et financier de l'UCAD et ses établissements rattachés qui place l'Agence comptable particulier (ACP), les directions des affaires financières et les systèmes d'informations rattachées, au cœur du dispositif, renseigne sur un fait : ces structures dépendent du Rectorat. "Toutes les informations financières et comptables sont transmises à l'ACP sous forme d'état de mandat accompagné de pièces justificatives (bons d'engagement, état de paiement, arrêtés, factures, attestations de services faits etc.) pour contrôle, apposition de visas et paiement dans la limite des crédits disponibles." Selon le rapport, "l'Agent comptable de l'université est le seul chargé du recouvrement des recettes, du paiement des dépenses, de la garde et de la conservation des valeurs appartenant ou confiées à l'université, du maniement des fonds et des mouvements de comptes de disponibilité". Par conséquent, "toutes les demandes relatives à l'exécution du budget atterrissent dans ce service". La Direction administrative et financière (DAF) "gère entre autres la comptabilité administrative des engagements, des liquidations et des ordonnancements en rapport avec les actes d'exécution du budget du Rectorat, des Directions et des Services rattachés et des Instituts d'Université". Elle assure normalement le traitement des états de salaires des différentes catégories de personnels de l'UCAD. Mais ce principe est limitée car "la base de données et les fichiers des états salariaux sont gérées par une autre direction celle des systèmes d'informations (DSI)". Le rapport note bien que c'est la DSI qui "gère le logiciel budgétaire et de trésorerie de toute l'Université appelé « Xalis » ainsi que le calcul de la paie du personnel". C'est sans nul doute la structure la plus importante dans le dispositif comptable et financier de l'université, car "elle centralise toutes les informations financières et comptables et par ses interconnexions constantes avec l'ACP, la DAF et tous les autres services fonctionnels et opérationnels". Seulement, notent les auditeurs, "cette position centrale constitue un goulot d'étranglement, car la DSI exerce une hégémonie totale sur la disposition et la transmission des informations". Ce n'est sans doute pas un hasard si les auditeurs se sont opposés dès l'entame

de leur mission à des résistances au niveau de cette direction. Des choses à cacher ? "La collaboration avec la DSI n'a pas été facile en dépit de l'intervention périodique du Recteur. Les informations demandées à la DSI ont été reçues tardivement et n'étaient parfois pas fiables. Par exemple, la liste des rubriques salariales avec les codes imposables ou non imposables, ainsi que l'état des décomptes mandats, bases fondamentales de la revue ont été reçus plus de trois semaines après le démarrage de la mission...", note les auditeurs dès les premières pages du rapport, précisément dans son résumé analytique. La trop grande "dépendance de l'ACP par rapport à la Direction des Systèmes d'Information (DSI) qui est le fournisseur d'informations budgétaires, financières et comptables et le plateau technique qui apporte des solutions aux nombreuses difficultés informatiques" est aussi relevée. Elle constitue un blocage majeur pour la transparence.

C'est ce verrouillage par le Rectorat du système comptable de l'Ucad qui engendre l'ignorance par l'ACP de l'existence du compte Ecobank n° 09015072501028 intitulé Rectorat Activités Citoyennes. Ce sous-compte a été alimenté par exemple par les quotes-parts de la FASTEF dues au Rectorat et a connu plusieurs retraits ordonnés par le Secrétaire général de l'Université Cheikh Anta Diop, qui a émis tous les chèques nominatifs de retrait au nom de messieurs Diattara et Sall, sans le visa de l'ACP. Ce qui fait dire aux auditeurs que "le Secrétaire général s'est substitué à l'ACP en qualité de gestionnaire de fait des deniers publics". L'ACP n'a pas été avisé de l'existence de ce sous-compte. En effet, "répondant à la demande d'informations complémentaires que nous (ndlr, les auditeurs) lui avons adressée, il confirme être signataire du compte principal du Rectorat Fonction de Service. Par contre, il indique sa méconnaissance de l'existence du sous compte dont il n'est pas signataire. Et il ne manque pas de préciser que pour les sommes déposées au crédit du compte, il faut savoir exactement l'origine des fonds ; ce qui ne transparait pas sur le relevé" ...

A noter la difficulté que nous avons eue pour obtenir les informations sur l'existence de ce compte car le Rectorat, dans sa réponse à la circularisation sur l'existence des comptes ouverts pour collecter les recettes issues de la fonction de service, avait omis de le déclarer ainsi que les signataires. Nous avons pu obtenir des informations sur les comptes et les relevés grâce à la diligence des commanditaires de l'étude.

Ce sous-compte, comme nous l'écrivions hier, a été fermé dès que la mission d'audit a commencé à s'y intéresser... ■



INCULPÉ ET PLACÉ SOUS MANDAT DE DÉPÔT

# Hissène Habré tombe !

Inculpé et placé sous mandat de dépôt, l'ex-président Tchadien Hissène Habré a passé hier sa première nuit en prison, au Pavillon spécial de l'hôpital A. Le Dantec. Retour sur une journée rudement vécue.



AMADOU NDIAYE & ANTOINE DE PADOUE

Pour Hissène Habré, c'est le début de la fin. L'ancien homme fort de Ndjamenà a été inculpé hier des chefs de crime de guerre, crime contre l'humanité et actes de torture, avant d'être placé sous mandat de dépôt. En lieu et place de la Maison d'arrêt et de correction de Reubeuss Hissène Habré a été transféré au Pavillon spécial de l'hôpital A. Le Dantec.

Hier, c'est un Me El Hadji Diouf furieux qui s'est adressé à la presse, avec la mine sérieuse, parvenant difficilement à cacher des signes d'abattement. Selon lui, le président Habré ne reconnaît pas ses chambres africaines extraordinaires, raison pour laquelle il n'a répondu à aucune question des juges "qu'il ne reconnaît

pas". "Il n'est pas prêt à cautionner la forfaiture", a-t-il lâché, avant d'ajouter que, "nous ne reconnaissons pas ces chambres africaines extraordinaires ou il n'y a aucun juge non sénégalais. Tous les juges qui ont siégé aujourd'hui sont des juges sénégalais". Sur ce, l'avocat sénégalais a informé de la tenue d'une conférence de presse cet après-midi pour "revenir en détail sur le film des événements". Selon lui, l'ex-président tchadien continue d'être un "otage".

À la suite de l'avocat député, c'est Me François Serres qui s'est présenté devant les caméras et les micros tendus, le visage tout rouge. Effet de la canicule ou grosse déception ? Toujours est-il que l'avocat français a laissé poindre sa déception. Il n'a toujours pas compris la célérité avec laquelle le juge d'instruction a traité

cette affaire aux dossiers volumineux. Selon l'avocat à la cour d'appel de Paris, la justice africaine a marqué de sa pierre au Sénégal un acte "indigne" qui a consisté à accepter, la violation du domicile du président Habré dans des conditions particulièrement irrégulières. De même que sa mise en détention et sa mise en examen suite "à la fabrication d'un dossier transmis par les autorités tchadiennes". Me Serres de dire : "Ce qui me paraît extrêmement grave, c'est de constater d'une part que les avocats du président Habré n'ont pas eu accès à la procédure, que les juges se sont fondés sur la base d'un réquisitoire qui date d'aujourd'hui et ont pris une décision sans avoir lu le dossier présenté par le procureur de la république". Selon la robe noire, c'est un dossier de 24 tomes qui a été ramené du Tchad, "fabriqué" par les services tchadiens et qui a servi de base hier à la mise en examen. "Les chambres africaines et les chambres d'instructions n'avaient pas le temps matériel de procéder à l'examen de ce dossier et ont apprécié ce dossier, sans entendre les avocats de la défense qui n'ont pas eu accès à ce dossier", a fustigé l'avocat. "Je demande véritablement qu'on réalise les conditions dans lesquelles fonctionne la justice sénégalaise aujourd'hui, car c'est bien la justice sénégalaise et ce n'est pas une juridiction internationale qui a statué aujourd'hui, selon les canaux du droit international", a fulminé l'avocat, avant de confier que l'audience a été menée de façon non contradictoire par

les juges de la chambre d'instruction et que les avocats de défense n'ont pu présenter la moindre observation. "Ce qui me paraît le plus grave, c'est que le procureur de la République a ordonné à des officiers de police judiciaires sénégalais de pénétrer par intrusion dans le domicile et de s'emparer par la force du président Habré", a-t-il dit, le regard vide.

## Le show de Me El Hadji Diouf

Au moment où, Me Serres s'adressait aux journalistes, Me El Hadji Diouf, pris par une bouffée de chaleur, a enlevé sa toge. Il a parlé de "honte", gesticulé et s'est étonné, avant de se taire enfin. Jusqu'à ce que les Éléments pénitentiaires d'intervention (EPI) commencèrent à s'affairer à l'acheminement de son client en prison. Là piqué par on ne sait quelle mouche, il se mit à sourire, s'étonna et secoua la tête, en déclarant avec emphase : "C'est ça le Sénégal".

À 14h 02mn, les gens commencèrent à s'agiter devant le portail des Chambres africaines extraordinaires. Aussitôt, l'ex-président tchadien sortit des locaux, tout de blanc vêtu, bonnet, boubou, écharpe. Les applaudissements fusèrent de partout. Les inconditionnels qui squattaient les lieux depuis son arrivée vers 8h, tenaient à lui donner du tonus, en lui témoignant de leur soutien, dans cette épreuve. Habré leva la tête, les vit et leva les mains pour les rassurer. Assez pour galvaniser ces Tchadiens : beaux-frères, cousins ou simples proches de l'ex-président. "Tu es un héros" ; C'est une "honte" pour le Sénégal ; "Nous continuerons la mobilisation et la dénonciation". Tels sont les slogans qu'ils lançaient, alors que Habré s'éloignait à bord d'un véhicule 4x4, en direction de la prison.

Pendant ce temps, le vent soufflait et le soleil dardait ses rayons assassins. ■

## RÉACTIONS... RÉACTIONS... RÉACTIONS

À la suite de l'inculpation et du placement sous mandat de dépôt de l'ex-président tchadien Hissène Habré, les réactions ont fusé de partout. Du côté des défenseurs des droits de l'homme, voici l'essentiel de ce qui est ressorti.

**JAQUELINE MOUDEINA, AVOCATE DES VICTIMES**

### "C'est une première victoire pour les victimes"

Avocate des victimes et présidente de l'Association tchadienne pour la promotion et la défense des droits de l'homme (ATPDH), Jaqueline Moudeina s'est exprimée hier quelques heures après le mandat de dépôt décerné à Habré.

"C'est une première victoire pour les victimes", a-t-elle déclaré. "L'inculpation de Hissène Habré est un point culminant de nos 22 années de campagne pour que justice soit rendue".

**REED BRODY, HUMAN RIGHTS WATCH**

### "Le début de la fin de cet

### interminable feuilleton politico-judiciaire"

Conseiller juridique de l'organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Watch, Reed Brody, par ailleurs appelé "le traqueur de dictateur" a dit hier que "Cette étape marque le début de la fin de cet interminable feuilleton politico-judiciaire auquel étaient soumises les victimes". Reed Brody travaille avec les victimes depuis 1999. "Avec un procès juste et équitable, l'affaire Habré peut devenir un véritable précédent pour les victimes de tyrannies dans le monde". Si Hissène Habré venait à être jugé pour les crimes dont il est accusé, ce serait la première fois dans l'histoire moderne que les tribunaux d'un Etat jugent le dirigeant d'un autre Etat pour violations graves du droit international.

**ME ASSANE DIOMA NDIAYE, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES VICTIMES SÉNÉGALAISES**

### "Le Sénégal devient l'épicentre de la justice internationale en Afrique"

Coordinateur du collectif des avocats sénégalais des victimes de Hissène Habré, Me Assane Dioma Ndiaye s'est donné à fond dans cette affaire. Il a déclaré hier que "le Sénégal s'acquitte enfin de ses obligations internationales". Selon lui, à travers le mandat de dépôt, "le Sénégal devient l'épicentre de la justice internationale en Afrique".

### SOULÈYEMANE GUENGUENG, VICTIME "C'est un signal fort pour les familles des personnes qui n'ont jamais revu leurs proches"

Victime du régime de Habré, Souleyemane Guengueng a expliqué hier qu'"une inculpation n'est pas une condamnation, mais c'est déjà beau-

coup pour les milliers de victimes de ce régime", s'est félicité l'ancien prisonnier politique du régime de Habré qui avait promis à ses compagnons de cellule qu'il se battra pour la justice. Il a fondé en 1991 l'Association des victimes des crimes du régime de Hissène Habré (AVCRHH). "C'est un signal fort pour les familles des personnes qui n'ont jamais revu leurs proches", a-t-il ajouté.

**ME SIDIKI KABA**

### "...Un dirigeant accusé de crimes contre l'humanité ne doit plus rester impuni"

Dans le concert des réactions suite au mandat de dépôt décerné à Hissène Habré, Me Sidiki Kaba dira que "les victimes vont pouvoir faire face au principal responsable de leurs souffrances. Un dirigeant accusé de crimes contre l'humanité ne doit plus rester impuni" a déclaré Sidiki Kaba, président d'honneur de la FIDH. ■

A. NDIAYE

## CONFÉRENCE ANNUELLE DES PARQUETS

### Les chefs de Parquet invités à lutter contre le vol de bétail

Aminata Touré qui s'exprimait, hier, à l'occasion de la conférence annuelle des parquets, a invité les chefs de parquet à accorder une attention particulière au vol de bétail. Ce phénomène, a-t-elle dit, est devenu ces dernières années un fléau récurrent qui s'attaque aux biens des couches les plus vulnérables de la société et réduit à néant les programmes et politiques, en vue de la réduction de la pauvreté et en détruisant ce qui apparaît comme les seules richesses et épargnes des victimes. Selon le ministre, "le vol de bétail est devenu un problème d'ordre public et entame la confiance des populations sur la capacité de l'État à les défendre et à assurer sa première obligation régaliennne qui est de protéger ses concitoyens dans leur intégrité et leurs biens". Sur la même lancée, Le garde des Sceaux a recommandé aux chefs de parquet de développer des mesures de protection envers les enfants en rupture avec le lien social, tout comme envers les autres couches vulnérables de la société. Aminata Touré a également fait un plaidoyer pour les "enfants victimes de ces violés qui détruisent et hypothèquent l'avenir des filles".

Le ministre de la Justice a également rappelé aux chefs de parquet que la lutte contre l'impunité, qui conditionne l'État de droit et traduit dans les faits le principe de l'égalité des citoyens devant la loi, est une exigence de tous les instants. Selon elle, les priorités dans la mise en œuvre de l'action publique doivent enfin intégrer le souci de mener une lutte implacable contre la criminalité économique et les détournements économiques. "L'enjeu crucial de cette lutte requiert un engagement constant et la mise en œuvre des meilleures pratiques d'investigation, pour éviter que des individus qui se sont délibérément appropriés des biens publics au détriment de la communauté puissent exploiter l'insuffisance ou les failles d'une enquête ou une mauvaise interprétation de la règle de droit, pour se soustraire à l'action publique et surtout à l'obligation de restituer les biens mal acquis", a martelé Mimi Touré.

Pour sa part le Procureur général près de la Cour suprême, Abdoulaye Gaye, a invité les chefs de parquet à se pencher sur les questions relatives au temps de réduction des traitements de procédures ou encore de garde à vue. "Dans les pays dits d'État de droit, les personnes placées en garde à vue bénéficient d'un certain nombre de droits à savoir : le droit à un avocat, à un médecin, à contacter un parent proche. Au Sénégal, les personnes en garde à vue bénéficient d'un avocat et d'un médecin, mais sur décision du procureur. On a des progrès à faire dans ce domaine", a déclaré le procureur. Abdoulaye Gaye a notamment soutenu que "ce qui n'est pas bon dans le parquet, c'est que pour une réquisition, on prend une position ferme et quelques jours après, pour une affaire similaire, on prend une décision aux antipodes de la première". ■

ANTOINE DE PADOUE

LE PATRON DE MAGIC LAND ENCOURT 03 ANS

# Saleh et ses deux employés chargent les enseignantes

Trois mois de prison ferme. C'est la peine que le parquet a requis hier contre le propriétaire de Magic Land Youssef Saleh et ses deux employés, jugés hier devant le tribunal des flagrants délits de Dakar pour la mort accidentel d'un élève de trois ans audit parc d'attraction.



FATOU SY

Qui est le responsable du tragique accident qui a coûté la vie au petit Daouda Traoré et

blesse ses deux camarades de classe Ibrahima Bâ et Ibrahima Diaby ? Les responsables de Magic Land ont-ils pris toutes les mesures de sécurité nécessaires pour éviter l'accident sur-

venu le vendredi 21 juin, dans ce parc d'attraction ? Pour cette seconde question, le représentant du parquet a répondu par la négative, à l'image des conseils des parties civiles, notamment Me Aïssata Tall Sall qui considère qu'il y a une défaillance mécanique, administrative et humaine. Le parquetier, pour sa part, a fondé sa conviction sur les constatations de la gendarmerie. Dans leur mention, les pandores avaient noté que sur les 16 silos composant la Grande roue, les neuf avaient une anomalie : Une porte soudée, pour l'un et des grilles de protection manquantes pour les autres. Selon la responsable de la surveillance, les enfants de moins de 12 ans n'ont pas le droit d'utiliser la "Grande roue". C'est fort de ces défaillances que le parquetier a requis trois mois ferme contre Youssef Saleh et ses deux employés, Mamadou Cissé et Assane Sylla.

Lors de leur interrogatoire d'audience, les prévenus ont tenté d'imputer la faute aux enseignantes

accompagnant les élèves, notamment Mme Loly Touré qui se trouvait dans le silo où l'accident s'est produit. Selon le propriétaire, certes tous les silos ne marchent pas, mais il y a un entretien au quotidien. "L'accompagnant doit s'asseoir pour éviter un accident", a expliqué Youssef Saleh. Et d'ajouter : "Dieu seul sait ce qui s'est passé en haut (lorsque la Grande roue était au sommet), mais la maîtresse s'est certainement levée et l'enfant a eu peur". Chargé de fermer les portes des silos, Assane Sylla a abondé dans le même sens. Il a justifié l'accident par un problème d'équilibre, alors que son collègue a accusé la dame d'avoir fait fi de ses consignes. "Elle a insisté pour que les enfants montent. Lorsqu'ils sont montés, le silo a vacillé", a-t-il expliqué. La suite est racontée par Loly Touré : "au troisième tour, j'ai entendu des craquements. Le silo a basculé et mes pieds étaient en l'air. La porte s'est ouverte et Daouda est tombée à travers les grilles de protection". Visiblement perturbée, elle n'a pas pu continuer son récit, à cause d'un malaise. Néanmoins, Loly Touré a nié avoir reçu des consignes. Les autres témoins ont également affirmé avoir été surpris par des craquements, un bruit assourdissant et des cris. Après la chute, le jeune Daouda Traoré, âgé de trois ans, s'était retrouvé avec un traumatisme crânien, avant de succomber à ses blessures, le mardi suivant.

**Le père réclame 50 millions**

**pour bâtir une fondation pour l'Enfance**

C'est pourquoi, Me Baboucar Cissé a réclamé la somme de 50 millions de francs CFA pour les héritiers de Daouda Traoré. D'après Me Aïssata Tall Sall, le père de la victime prévoit de mettre sur pied une fondation pour l'Enfance, avec cet argent et qui sera dédié à son fils. Outre M. Traoré, Me Sall a réclamé 20 millions pour les deux autres enfants blessés et 10 autres pour le compte de l'école Marc Perrot. Elle a aussi demandé au tribunal d'ordonner une expertise psychologique pour les deux enfants. Et surtout la fermeture de la "Grande roue". "Je vous en conjure, fermez cette roue de la mort", a imploré Me Sall.

Par contre, selon la défense, seule la constitution de partie civile des deux garçons blessés est recevable. Me Mbaye Jacques Ndiaye estime aussi que la responsabilité de Youssef Saleh n'est que civile dans cette affaire. Le conseil considère que M. Saleh n'a commis aucune négligence, sinon il n'allait pas être décoré à Paris. Mieux, lui et ses confrères considèrent également que la responsabilité pénale de Assane Sylla et Mamadou Cissé n'est pas établie. Ils pensent plutôt que les vrais responsables, ce sont les maîtresses accompagnatrices qui n'ont pas su surveiller les élèves. Le tribunal rend son délibéré le 4 juillet prochain. D'ici là, les prévenus sont retournés en prison, car le tribunal leur a refusé la liberté provisoire. ■

AFFAIRE DU NAVIRE "DEFENDER"

# Toto Sarr et ses co-prévenus encourtent le sursis

Après trois renvois, l'affaire du navire de guerre déclassé et dénommé "Defender" et dans laquelle est citée l'ex-directeur général de la Sûreté Moustapha John Sarr dit Toto a été finalement jugée hier. A l'issue des débats d'audience, le représentant du parquet a requis six mois assortis du sursis contre tous les prévenus.

L'affaire du navire de guerre déclassé dénommé "Defender" et arraisonné à Hann Bel Air avait fait le buzz sur la toile, à cause de la présence d'équipements de guerre. Mais les débats d'audience ont semblé présenter cette affaire comme un ballon de baudruche. Surtout que le parquet a requis six mois assortis du sursis contre tous les prévenus. Il s'agit de quatre Sénégalais : l'ex-directeur général de la Sûreté Moustapha John Sarr dit Toto ainsi que ses deux associés de la société "Prima Centurie", Samir Mourad et Meïssa Christian Xavier Diop. Et de quatre Britanniques : les matelots Robert Andrew Bayliss et Christopher John Tracey et l'aide machiniste Alexandre Thomas John Eldson ainsi que Christopher Neil Enmarch. Commandant du bateau, ce dernier avait, avec son équipage, jeté les amarres au large de Bel Air, dans la

nuit de 3 au 4 juin dernier, sans autorisation. Le capitaine ne disposait certes pas d'autorisation des autorités administratives, mais il avait celle de Samir Mourad. Il a expliqué, hier, devant le tribunal des flagrants délits de Dakar, que lorsqu'il lui a demandé s'il pouvait amener le bateau au Sénégal, il lui a répondu par l'affirmative. "Il y a 10 mois, après avoir retrouvé mes contacts sur l'internet, Samir m'a proposé de venir travailler avec lui, car il a une société évoluant dans la sécurité", a raconté Enmarch. Donc, selon ses explications, l'idée était de rester au Sénégal, pour un délai de cinq jours pour permettre à ses éventuels partenaires de faire une prospection du navire. Soutenant qu'il s'agit d'un bateau de plaisance, le capitaine dit être venu avec ses compatriotes, pour leur permettre de bénéficier d'une aventure. Une déclaration corroborée

par Christopher John Tracey, Alexandre Thomas John Eldson et Robert Andrew Bayliss, qui ont confié qu'il s'agissait pour eux d'avoir une aventure et de passer des vacances, sans bourse délier.

"Prima Centurie" nie avoir fait venir le bateau

Cependant, lorsque les responsables de "Prima Centurie" ont été entendus, ils ont nié avoir demandé au commandant de venir au Sénégal. "Personne ne lui a demandé venir", a pesté Meïssa Christian X. Diop. Toto Sarr a dit avoir été informé de l'arrivée du bateau par Meïssa et a nié avoir contacté les autorités de la marine. Le problème, a expliqué Samir Mourad, est que "nous étions en discussion avec Enmarch pour qu'il nous présente les caractéristiques du bateau". Le trio a été dédouané à ce niveau par le représentant de l'Agence nationale des activités maritimes. M. Massamba Achille Edouard Guèye a expliqué qu'il revenait au commandant du bateau de trouver les documents lui permettant de naviguer au Sénégal. Et non seulement les Britanniques ne disposent pas des documents nécessaires, mais ils n'avaient que de simples passeports. Le même constat a été fait par l'administration des douanes, car selon le lieutenant-colonel Malang Diédhou, les membres de l'équipage n'avaient pas également un passavert de circulation. C'est pourquoi, la Douane et la Marine ont voulu se constituer partie civile. Mais ils n'ont pas eu le loisir de formuler

leur demande de réparation. Le président Mor Lô leur a signifié que seul l'État pouvait se constituer, or il n'a pas été représenté par son agent judiciaire.

**La réhabilitation sociale de Toto Sarr sollicitée**

Dans son réquisitoire, le représentant du parquet a estimé que le délit de détention illégale d'arme et complicité est établi. Car, a argué le parquetier, le certificat de désactivation des deux canons ne correspondait pas au numéro d'immatriculation. Compte tenu du fait qu'il incombe aux Britanniques de se procurer des documents, avant de venir au Sénégal, le parquetier a demandé que Toto Sarr et ses deux associés soient relaxés des délits de complicité de défaut de journal de bord, de titre de navigation. Pour Mes Bamar Faye et Cheikhou Cissé, le parquet devait aller jusqu'au bout de sa logique, en relaxant Toto Sarr et Cie. Me El Hadj Basse a demandé la restitution du bateau, en soulignant qu'il s'agit d'un dossier "super médiatisé". C'est pourquoi, Me Ousseynou Ngom a estimé qu'au-delà de la relax, Toto Sarr doit être réhabilité socialement, vu son rôle dans ce pays. "Il n'est pas un vulgaire malfrat, mais c'est quelqu'un qui a assuré la sécurité de ce pays, pendant des années", a plaidé Me Ngom. Le tribunal a mis l'affaire en délibéré pour demain, tout en rejetant la liberté provisoire du capitaine, le seul à être jusqu'à présent dans les liens de la prévention. ■

F.SY

**ATTAKES À MAIN ARMÉE AU TRÉSOR DE DAGANA**

# 15 malfrats enca-goulés emportent 6 millions du coffre et des portables

15 hommes enturbannés ont attaqué, dans la nuit du dimanche au lundi, vers les coups de 2 heures du matin, le Trésor de Dagana. Armés de pistolets et d'armes blanches, ils ont d'abord fait irruption dans la maison du préfet qui jouxte le Trésor, pour neutraliser le chauffeur qui était sorti et le policier de faction devant la préfecture. Par la suite, ils ont escaladé le mur et pénétré dans le bâtiment abritant le Trésor. Là ils ont rapidement neutralisé le garde. Ensuite, ils se sont rendus au domicile du payeur qu'ils n'ont eu aucune peine à maîtriser. Une fois les portes du service défoncées, ils ont fait chou blanc. Alors les malfrats ont exigé du payeur qu'ils leur montre le coffre du trésor. Cela fait, les bandits ont embarqué le coffre dans leur véhicule. À une vingtaine de kilomètres au sud-est de Dagana, ils l'ont défoncé, à coups de marteau, avant d'emporter six millions FCFA. Les bandits ont également pris la précaution d'emporter les portables des gardiens et du payeur neutralisés. ■

FARA SYLLA (CORRESPONDANT ST-LOUIS)

AFFAIRE HISSÈNE HABRE - APPEL À TÉMOIN

# Lettre ouverte au Président Abdou Diouf



**Monsieur le Président,**

Il y a vingt six ans vous accordiez, en

vos qualités de chef de l'Etat du Sénégal, l'asile au Président Hissène Habré. Aujourd'hui qu'il vient d'être appréhendé dans des conditions rocambolesques, vous devez à la nation sénégalaise un témoignage sur les motivations qui avaient rendu acceptable alors, son établissement sur notre sol.

Ma position sur ce qu'il est convenu d'appeler l'affaire Hissène Habré est connue. Je me refuse à me prononcer sur le bien fondé ou non des accusations portées sur sa personne. Je m'en tiens, exclusivement, à la sacralité du droit d'asile ancré dans les profondeurs de mon âme négro africaine et musulmane. La notion de Teranga, que nous revendiquons comme sceau de l'identité de notre nation, est consubstantielle de la notion de l'hôte-roi à qui nous concédons des droits exorbitants en raison de sa qualité d'étranger.

Sous ce rapport, je souffre dans ma chair, et je ne suis pas le seul, du traitement qui vient d'être fait à notre hôte de vingt six ans qui n'a outrepassé, à ma connaissance, aucune des règles de bonne conduite en vigueur dans notre pays.

Monsieur le Président, pour quelles raisons aviez-vous accepté Hissène Habré chez nous ? Pourquoi aviez-vous autorisé qu'il s'établisse, famille et biens, dans notre pays ? Monsieur le Premier Ministre Abdoul MBAYE, alors banquier, avait facilité ses ouvertures de comptes et ses placements après en avoir référé, a-t-il dit pour se défendre, à la chaîne de hiérarchie appropriée. Sur quoi s'était-on fondé pour l'y autoriser ?

En tout état de cause, le Président Habré semble s'être établi au Sénégal en toute confiance dans la permanence et la

continuité de l'Etat de droit. Notre Etat. Notre Droit.

Nous avons assisté, depuis une dizaine d'années, à ce qu'il est convenu d'appeler une vendetta médiatico-judiciaire de la part "d'organisations internationales des droits de l'homme" dont on peine à comprendre les réelles motivations. Elles viennent d'avoir gain de cause et bénéficient, pour devoir accompli, des félicitations télévisées du Président Idriss Déby. Ce qui est, pour le moins, maladroit et inapproprié. Au demeurant, la position de Déby dans l'administration Habré d'alors mérite d'être clarifiée. Pour situer sa responsabilité personnelle dans cette affaire.

La justice ne saurait être à géométrie variable. Elle se fonde, pour chaque peuple, sur les valeurs profondes qui cimentent son âme. C'est pour cela que la notion d'une "Justice internationale" désincarnée, qui ressemble fort à une justice des plus forts, est sujette à caution. Une justice qui cannibalise, au besoin, les institutions judiciaires normales de pays souverains est suspecte à l'instar de toutes ces "cours pénales internationales" qui sont de mode depuis quelques années.

Il est préoccupant de constater que toutes les guerres et massacres conduits ces dernières années par les "grandes puissances" ont été validés par des résolutions hâtives du Conseil de sécurité. Pour les légitimer. Sans droit. Ou plutôt avec un ajustement du Droit à la raison du plus fort. Pour ne prendre que l'exemple de l'Irak, on nous avait certifié l'existence d'armes de destruction massive pour justifier la mise sur pied d'une "coalition militaire internationale"... Où sont-elles ? Les centaines de milliers de morts irakiens auront-elles des "organisations des droits de l'Homme" pour attirer Georges Bush devant une cour ? J'en doute... L'Histoire nous enseigne pourtant que la vérité des faibles finit toujours par triompher. Toutes les Révolutions porteuses de progrès en attestent.

Pour l'heure, Monsieur le Président, nous aimerions tant entendre votre témoignage, d'une voix si autorisée, sur cette lancinante actualité de notre pays.

Respectueusement. ■

AMADOU TIDIANE WONE

Écrivain, Ancien Ministre

Ancien Ambassadeur

woneamadoutidiane@gmail.com

## Réflexions sur le Visa entré en vigueur ce 1<sup>er</sup> juillet 2013

Pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, le Gouvernement du Sénégal a décidé d'exiger le visa d'entrée aux ressortissants des pays qui l'imposent aux Sénégalais. Pour nous limiter aux cas des ressortissants français, cette mesure ne saurait, nullement, représenter un acte d'hostilité ou ce que le langage des diplomates désigne sous le vocable de posture inamicale. Bien au contraire.

Signalons que, depuis fort longtemps, toute l'Afrique francophone soumet les citoyens français au visa d'entrée. Qu'il s'agisse du Bénin, du Togo, du Burkina ou du Niger ; qu'il s'agisse des pays d'Afrique Centrale constituant le pré carré traditionnel : Cameroun, Gabon, Congo-Brazzaville ; qu'il s'agisse même du Tchad, de la Centrafrique, de la Côte d'Ivoire ou du Mali qui, tous, doivent tant à la France et à ses soldats lesquels se sont franchement battus pour assurer la sauvegarde de leur stabilité et de leur intégrité territoriale parfois au prix du sacrifice suprême. Pour dire que l'exemption sénégalaise sur cette question finissait par apparaître comme une anomalie d'autant qu'aucun des gouvernements successifs de la France n'a agi dans le sens d'encourager le Sénégal à demeurer la seule exception dans ce domaine.

Par exemple, en contrepartie de la facilité sénégalaise, la France aurait pu adopter le régime du visa gratuit en faveur des Sénégalais à l'instar de ce qui se faisait au début de l'instauration du visa (vers 1983/84) ; elle aurait pu exonérer de visa les enseignants de nos universités (dès le grade de Maître assistant), les opérateurs économiques (critères à définir), les artistes et créateurs de renom (là aussi critères à définir), les anciens combattants (au nom du sang versé), les officiers des Forces de défense et de sécurité (déten-

teurs d'autorisations de la Hiérarchie), les avocats, magistrats, médecins et ingénieurs. Pour ne se limiter qu'à ces quelques corps. Nous ne faisons même pas cas des multiples tracasseries de notoriété publique.

### L'exemple du Cap-vert

Aucun des régimes français, de droite comme de gauche, n'a daigné aller dans ce sens quand on sait que depuis 2013, les fonctionnaires en possession de passeports de service, les universitaires, hommes d'affaires et artistes de la République du Cap-Vert sont autorisés à entrer en France sans visa et à y séjourner 3 mois. Prime à la démocratie ? Pourquoi pas aussi pour le Sénégal de Macky Sall (post 27 mars 2012) ?

En fin de compte, la décision sénégalaise constitue une stricte application de la Réciprocité, pierre angulaire de la Convention de Vienne qui régit les relations internationales. Au total, du point de vue du principe, aucun grief ne saurait être formulé à l'encontre du Sénégal. Au demeurant, nous observons que nul ne le fait en France.

C'est à propos de la mise en application qu'il nous paraît utile d'énoncer quelques propositions étant entendu que la souplesse annoncée (ex : possibilité de délivrer visa aux points d'entrée au Sénégal ou via le net) maintient le Sénégal dans le groupe des pays de grande ouverture et de tendre hospitalité. Un peu comme Dubaï, les Maldives et autres sites paradisiaques en faveur des détenteurs de passeports de l'Union Européenne.

Le ministre du Tourisme a fourni les apaisements aux préoccupations des professionnels du secteur relativement à l'entrée sans visa des touristes pour cette année. Encore que nous ne sommes que

passablement convaincus par l'argument prétextant des pertes supposées pour notre pays en cas d'imposition du visa aux touristes. En effet, si l'un d'eux, vivant en Europe, désire se rendre au Népal, au Kenya ou en Thaïlande, il ne va pas préférer la Tunisie ou le Maroc simplement pour une raison de non visa ou de proximité. L'effort est attendu ailleurs, par exemple : sur le coût des réceptifs, celui du transport plombé par les taxes d'aéroport exorbitantes, les plus chères du monde, héritées de l'ère prédatrice du régime défunt.

### Stop à l'hypocrisie !

De son côté, le ministre des Affaires étrangères a affirmé que les binationaux seraient exemptés du visa même si aucune précision n'a encore été rendue publique quant aux formalités. Il est tout à fait légitime que l'ensemble des binationaux, sans distinction, bénéficient de la libre entrée dans le pays. D'abord parce qu'il est établi, depuis longtemps, que leurs transferts d'argent permettent à de nombreuses familles restées au Sénégal de vivre décemment. D'où participation à la stabilité sociale. Tout le monde sait que le total de ces sommes dépasse celui de l'Aide publique au développement. Ensuite, ce sont ces émigrés qui portent le poids du surcoût des appels entrants toutes les fois où des surtaxes ont été appliquées. Enfin, seules des exigences de vie, de travail ou de famille les forcent, parfois, à renoncer à leur nationalité d'origine (Arabie Saoudite, Japon, Pays-Bas, Espagne, RD Congo, Allemagne), mais le Sénégal conserve, pour l'éternité, leur cœur, leur âme. Si bien que vouloir les stigmatiser par rapport aux autres binationaux relève de l'injustice gratuite d'autant que dans ce monde globalisé nous évoluons tous au

sein d'un simple village planétaire.

Nos concitoyens tout comme le Sénégal officiel doivent rompre avec l'hypocrisie ostracisant la double nationalité. La double nationalité est consubstantielle du Sénégal lequel, de par son histoire et sa position géographique, a accueilli et assimilé diverses populations d'où un merveilleux brassage pacifique ; a vu partir et continuer d'émigrer nombre de ses ressortissants qui déroulent leur vie à l'étranger où naissent leurs descendances ; a vu ses citoyens organiser, volontairement et par pragmatisme, la naissance de leurs enfants en Europe ou aux USA. Donc stop à l'hypocrisie ! De fait comme en droit, le Sénégal se révèle, par excellence, un pays de binationaux.

Voilà pourquoi, au titre des modalités, nous recommandons d'abord le système algérien : dès qu'à l'embarquement le binational présente une Carte nationale d'identité sénégalaise, il sera autorisé à voyager vers le Sénégal tout autant qu'il y entrera sans visa avec son passeport étranger et sa Carte d'identité sénégalaise.

Ensuite, à l'instar de l'exemple cap-verdien, quiconque prouve par son passeport étranger sa naissance au Sénégal, entre sans visa dans le pays. Nous ne voyons pas au nom de quoi seraient exclus de cette facilité, l'ancien ministre français Rama Yade, l'ancien député européen Fodé Sylla, l'ancien capitaine de l'équipe de France de football, Patrick Vieira, le jeune Thione Niang, ancien des campagnes électorales d'Obama, ancien de la Maison Blanche, ainsi que tous les autres natifs du Sénégal même s'ils demeurent juridiquement "étrangers".

### Pape Diouf, Rama Yade, Akon...

L'on nous objectera qu'à ce rythme la présidente Ségolène Royal, le rappeur MC Solaar et d'autres natifs du Sénégal pourraient y avoir droit aussi. Pourquoi pas ? Ce serait mesquin de la part du pays de la Teranga de les taxer pour un éventuel pèlerinage sur leur terre natale.

Allons-nous imposer le visa à Pape

Diouf (ex-président de l'OM), né au Tchad et voyageant sous passeport français ? Au jeune Alioune Thiam, AKON de son nom d'artiste, né Américain (US born citizen) ? Nous sommes bien contents de compter sur nos binationaux dans nos équipes sportives internationales (football-rugby-basket-etc.). Or, dans leur écrasante majorité, ils sont nés à l'étranger. Qu'y a-t-il de prévu en direction de ces concitoyens ? Je conseille que tous nos enfants et petits enfants nés à l'étranger soient exonérés de visa pour entrer au Sénégal. Sans prendre en compte le patronyme, source éminente de discrimination, on pourrait imaginer un système simple de preuve d'ascendance au premier degré.

L'Assemblée nationale vient de voter, sans débat, une Loi modifiant le Code de la Nationalité et conférant directement la nationalité sénégalaise à tout enfant né à l'étranger d'une mère sénégalaise et d'un père étranger (patronyme !). Une anomalie flagrante, explicable historiquement mais incompréhensible dans son maintien, vient d'être ainsi rectifiée.

Enfin, ce qui précède nous encourage à aller plus loin en proposant que les enfants mineurs (moins de 18 ans) de toutes nationalités, soient admis sans visa à l'entrée au Sénégal. Cette mesure serait portée à la connaissance de la Communauté internationale en particulier celle de l'UNICEF.

Ces quelques suggestions sont destinées à la réflexion des autorités et celle des services compétents qui devraient rester constants dans la souplesse durant quelques mois afin que cette mise en place du visa n'apparaisse ni comme une opération xénophobe ni comme une tentative d'enrichissement sans cause d'un privé... étranger ni comme une campagne mercantiliste de recettes fiscales ni comme une mesure à pseudo soubassement sécuritaire qui ne convainc personne, mais uniquement comme la manifestation d'une marque de souveraineté. ■

JEAN-PAUL DIAS

BASKET- MALICK BADIANE, INTERNATIONAL SÉNÉGALAIS

## Gorgui Dieng peut se faire distinguer en NBA



Malick Badiane, international sénégalais de basket drafté à la 44e position en 2003, a souligné mardi que Gorgui Dieng, dernier sénégalais à intégrer le championnat américain de basket,

peut s'y faire distinguer.

"Je crois que Gorgui peut se distinguer dans ce championnat et ce sera tout bénéfique pour le Sénégal", a déclaré Badiane dans un entretien avec l'APS.

Le pivot international, qui avait lui-même été recruté en NBA à la 44e position en 2003, croit savoir que contrairement à d'autres, "Gorgui a tout pour réussir puisqu'il connaît déjà le basket américain pour y avoir évolué ces dernières années".

"Gorgui Dieng a la chance d'être drafté au premier tour et donc bénéficiera de tout le soutien en termes de moyens et d'entraînement de la part du staff de son équipe. Donc, il peut bel et bien faire évoluer son basket pour faire carrière en NBA", a estimé le joueur de Saint Quentin.

Interrogé sur les difficultés qu'éprouvent souvent les joueurs sénégalais à confirmer une fois qu'ils intègrent la NBA, Malick Badiane pense que c'est dû en grande partie à un manque d'adaptation, ce qui selon lui ne devrait pas être le cas pour Gorgui Dieng.

"Gorgui ne vient pas d'un autre environnement, il a passé des années aux États-Unis. Donc, il connaît le basket américain et ses exigences. Il lui appartient de rester égal à lui-même, de ne pas se prendre la tête et de faire preuve d'efforts et d'envie", a souligné Badiane, meilleur rebondeur du dernier Afrobasket 2011 à Madagascar. ■

(APS)

FC BARCELONE

## Neymar-Messi, un duo qui fait déjà peur

Brillant lors de la Coupe des confédérations, Neymar a confirmé qu'il avait la dimension d'un grand. Sa future association avec Messi, qu'il affrontera ce mardi à Lima lors d'un match caritatif, fait déjà saliver les fans du Barça. A condition que les 2 joueurs soient compatibles.

Certaines critiques laissent entendre que le talent de Neymar n'était pas fait pour l'Europe et ses défenses rugueuses. Le médecin du Barça, Ricard Pruna, avait même conseillé à l'ancienne star de Santos de prendre quelques kilos avant de se frotter aux joueurs de Liga. Sans même avoir mis le pied sur le Vieux Continent ces dernières semaines, l'attaquant a fait taire ses détracteurs à l'occasion de la Coupe des confédérations, où il s'est particulièrement mis en valeur. Y compris face aux défenses italiennes et espagnoles. Auteur de 4 buts et 2 passes décisives, élu meilleur joueur du tournoi, Neymar a parfaitement lancé son opération séduction au-delà des frontières brésiliennes.

### Les internationaux espagnols ont appris à connaître Neymar

Après avoir rencontré et mis en déroute plusieurs de ses futurs coéquipiers du Barça (Piqué s'est notamment fait expulser en le taclant) lors de la finale, le joueur de 21 ans va faire un nouveau

bond dans son adaptation catalane en affrontant Messi ce mardi à Lima à l'occasion d'un match de bienfaisance organisé par l'Argentin et appelé... "Le duel des géants". Tout un programme. En attendant leur rencontre, les deux joueurs s'étaient déjà échangé quelques amabilités. "C'est un joueur qui apporte des solutions, il est très différent", avait assuré la Pulga avant même le recrutement de

Neymar. Lequel lui avait répondu, lors de sa présentation : "Je suis venu ici pour aider l'équipe et Messi, le meilleur joueur du monde".

### Neymar dans l'ombre de Messi ?

Un apparent serment d'allégeance doublé d'une compatibilité technique et tactique – Messi devrait garder l'axe de l'attaque du Barça alors que Neymar pourrait être aligné à gauche selon les médias catalans – qui devra se vérifier sur le terrain. Le joueur auriverde, habitué à jouer les vedettes à Santos ou avec le Brésil, se mettra-t-il si facilement au service du collectif blaugrana et de son buteur ? Il y a quatre ans, Zlatan Ibrahimovic n'y était pas parvenu. Depuis, le génie argentin – désormais quadruple ballon d'or – a encore grandi et pris toujours plus de place au sein du Barça. En restera-t-il pour Neymar. Il paraît que le Brésilien n'est pas bien épais... ■

(FRANCEFOOTBALL)



REVUE TOUT TERRAIN

JUSTICE

### Prison avec sursis pour Boli

Une peine de deux ans de prison avec sursis et 30 000 euros d'amende ont été requis à l'encontre de Basile Boli, jugé mardi à Nanterre pour abus de confiance dans la gestion d'une association de coopération avec l'Afrique qu'il dirigeait. L'ancien défenseur central de l'Olympique de Marseille et de l'équipe de France est soupçonné d'avoir détourné 250 000 euros de fonds publics entre 2007 et 2008 lorsqu'il était secrétaire général de l'association Entreprendre et réussir en Afrique (ERA). L'argent devait servir à aider des migrants d'Afrique de l'Ouest à se réinstaller dans leur pays pour y monter des projets économiques.

TRANSFERTS

### Liverpool : Officiel pour Kolo Touré

En fin de contrat avec Manchester City, Kolo Touré s'est officiellement engagé ce mardi en faveur de Liverpool. Après deux saisons compliquées au cours desquelles il aura vu son temps de jeu considérablement se réduire, l'international ivoirien va tenter de se relancer avec les Reds et s'est engagé pour deux saisons. Il est la 4e recrue estivale du club après Luis Alberto, Iago Aspas et le gardien de but Simon Mignolet.

### Stoke City recrute un Blaugrana (officiel)

A 21 ans, le défenseur du FC Barcelone Marc Muniesa quitte la Catalogne pour la Premier League et Stoke City plus précisément. "Stoke City est heureux d'annoncer la signature du défenseur Marc Muniesa du Barça, libre de tout contrat. Muniesa a signé un contrat de quatre ans", annonce le club anglais sur son site internet.

### Lille : Mangane et Diawara dans le viseur

Si Lille a perdu Aurélien Chedjou, parti rejoindre Galatasaray lors du mercato estival, le club nordiste est toujours à la recherche du remplaçant de son défenseur camerounais. Les Dogues auraient notamment dans leur short-list les noms des Sénégalais Kader Mangane et Souleymane Diawara pour venir succéder au Lion Indomptable. Actuellement à Al-Hilal, Mangane a fait part de son désir de revenir jouer en Europe pour retrouver un championnat plus compétitif afin de pouvoir postuler à une place en sélection. De son côté, Diawara pourrait être tenté par l'option lilloise en raison de son faible temps de jeu à l'OM la saison dernière.

### Dynamo Kiev : Belhanda ne veut plus venir !

Présenté dimanche soir aux supporters du Dynamo Kiev, Younes Belhanda ne souhaiterait plus rejoindre la formation ukrainienne, alors que le club a officialisé son arrivée pour une durée de 5 ans, fait savoir L'Equipe. L'international marocain a visiblement d'autres plans en tête, alors qu'il pourrait être contraint de respecter ses engagements contractuels... s'il a bel et bien signé en faveur du Dynamo.

### Accord Dortmund-ASSE pour Aubameyang ?

Le transfert de Pierre-Emerick Aubameyang est en train de prendre forme. Selon Sky Italia et la Gazzetta dello Sport, le joueur devrait prendre la direction du Borussia Dortmund. Un accord à hauteur de 15 M€ aurait été trouvé entre le club allemand et l'ASSE. Il y a quelques heures, l'attaquant gabonais avait lâché un tweet mystérieux.

### MU aurait fixé le prix de Wayne Rooney à 30M€

En instance de départ depuis plusieurs semaines, Wayne Rooney pourrait bien mettre un terme à son aventure mancunienne cet été. Courtisé par de nombreux clubs en Europe, il doit rencontrer ses dirigeants la semaine prochaine pour évoquer son futur. Selon le Daily Mail, les dirigeants mancuniens pourraient accepter une offre de 30 millions pour lâcher l'international anglais. Le Chelsea de Mourinho est aux aguets mais un départ pour l'étranger n'est pas à exclure. En effet, le Barça et le Paris Saint-Germain notamment se sont montrés très intéressés à l'idée de s'offrir les services de l'attaquant cet été. Le feuilleton Rooney est proche de trouver son épilogue.

### ...Thiago bientôt présenté à Old Trafford ?



Le Barça pensait empêcher le transfert du jeune Thiago Alcantara à Manchester United en échange de 18 M€ (montant de la clause libératoire). Aujourd'hui, l'espoir blaugrana s'est bel et bien envolé. Le journal catalan Sport indique en effet que les Red Devils espèrent pouvoir présenter le champion d'Europe Espoirs le jour de la première conférence de presse de David Moyes en tant que nouveau coach de l'équipe. Un événement qui aurait lieu le 5 juillet prochain.

### CHAMPIONNATS DU MONDE ESPOIRS (8E DE FINALE)

### Le Nigeria éliminé par l'Uruguay

Fin de l'aventure nigérienne au Mondial U20 qui se déroule actuellement en Turquie. Battus par l'Uruguay hier soir en 8es de finale de la compétition (2-1), les Flying Eagles quittent la compétition. Le dernier représentant africain en lice, le Ghana, affrontera cet après-midi (15h) le Portugal.

RÉSULTATS

Hier  
Espagne - Mexique 2-1  
Grèce - Ouzbékistan 1-3  
Nigeria - Uruguay 1-2  
France - Turquie 4-1  
Aujourd'hui  
15h Croatie - Chili  
15h Portugal - Ghana  
18h Irak - Paraguay  
18h Colombie - Corée du Sud

EUMEU SÈNE CHEZ ARDO HIER MATIN

# 21 jours sans aucune activité physique

Le combat entre Modou Lô et Eumeu Sène ne pourra plus se tenir ce 7 juillet, comme l'avait souhaité le promoteur, juste après la blessure d'Eumeu Sène. Le médecin du Cng, Ardo Bâ, qui a vu le lutteur, hier matin, lui a interdit toute activité physique pendant 21 jours



KHADY FAYE

“**M**es amis, je suis désolé, mais Eumeu Sène a encore trois

semaines de repos a dit le médecin du Cng, donc rendez-vous pour la saison prochaine”. Ce sont les propos du promoteur Aziz Ndiaye sur sa page facebook consultée par

*Enquête*, après la visite d'Eumeu Sène chez le médecin. En effet, Eumeu Sène a rendu visite à Ardo, comme convenu, hier, dans la matinée. Même si l'œil du leader de l'écurie Tay Shinger est un peu moins enflé qu'aux premières heures de la blessure, il n'en reste pas moins qu'il est toujours enflé. “Eumeu ne peut pas bien voir à la lumière du jour, il est obligé de porter des lunettes”, nous raconte un de ses plus proches amis. Après l'avoir consulté dans son cabinet, le professeur Ardo Bâ a interdit au lutteur toute activité physique dans les 21 jours à venir, c'est-à-dire d'ici trois semaines. “S'il ne peut pas s'entraîner d'ici 21 jours, c'est sûr qu'il ne pourra plus lutter d'ici la fin de la semaine”, renseigne notre source.

Pour rappel, le combat Eumeu Sène de l'écurie Tay Shinger contre

Modou Lô de l'écurie Rock Énergie, qui devait se tenir le dimanche 30 juin dernier, a été repoussé, une première fois, à trois jours du combat, à cause de la blessure d'Eumeu Sène, qui avait une indisponibilité de 8 jours, délivrée par le professeur Ardo Bâ, médecin chef du Comité national de gestion (CNG) de lutte. Tenant une conférence de presse au domicile du promoteur, le lutteur et Aziz Ndiaye avaient formulé le vœu d'organiser le combat le 7 juillet prochain. Mais avec cette nouvelle donne, le combat ne pourra se tenir que la saison prochaine.

L'annonce du 7 juillet, un leurre Moustapha Guèye qui avait réservé la date du 7 juillet pour organiser un gala de lutte, l'avait généreusement cédée au promoteur Aziz Ndiaye pour qu'il puisse reprogrammer le combat Modou Lô-Eumeu Sène à cette date. Le promoteur, comme pour rassurer les fans des deux lutteurs et calmer les amateurs et sponsors déçus, avait tenu à annoncer le combat à cette date. Mais la plupart des personnes qui ont vu l'œil tuméfié d'Eumeu Sène ce jour-là avaient compris que le combat ne pouvait se tenir à cette date. Non seulement le lutteur était gravement blessé, mais il était dans l'incapacité de s'entraîner pour retrouver la forme dans un si court délai. Le combat était voué à l'échec, à l'annonce de la blessure d'Eumeu Sène. ■

APRÈS LES AFFRONTEMENTS AVEC LE CAMP D'EUMEU SÈNE

## Modou Lô et ses supporters déclarent bannir la violence dans les arènes



L'association “Xaragne sans frontières”, dont le lutteur Modou Lô est président, a exprimé lundi sa “vive préoccupation” devant les troubles survenus entre les supporters du lutteur de l'écurie Rock Energie et ceux de son prochain adversaire, Eumeu Sène, et souhaité le bannissement de “toute forme de violence” dans les arènes.

Dans un communiqué transmis à l'APS, cette association fait part de sa “vive préoccupation face aux événements troublants qui se déroulent actuellement entre les supporters de Modou Lô et ceux d'Eumeu Sène”.

Elle déclare qu'elle a une “mission de sensibilisation” et des “valeurs” à défendre dans les domaines de la santé et de l'éducation. Cela étant, “Xaragne sans frontières” invite les supporters des lutteurs et amateurs de lutte “à s'engager dans un véritable dialogue, ouvert et sans exclusion, afin de bannir toute cette violence” dans les arènes.

“Quelles que soient les divergences, rien ne justifie le recours à la violence au détriment du dialogue et de la concertation”, soutient l'association. “Le sport doit unir les gens et non les séparer. Ce qui se passe aujourd'hui entre les supporters est donc inacceptable”, affirme Modou Lô dans le texte.

Des informations de presse ont fait état de récents affrontements entre partisans de Modou Lô et ceux d'Eumeu Sène, son adversaire dans un combat initialement prévu dimanche dernier mais reporté à une date ultérieure, le lutteur cité en second lieu étant blessé.

Il s'est blessé avant la survenue des affrontements rapportés dans la presse. ■

(APS)

EUMEU SÈNE S'EXPRIME

## “J'ai porté plainte contre Modou Lô et son gang”

Après avoir été consulté hier par le médecin du Cng, Eumeu Sène a reçu l'équipe de Bantamba chez lui. Il est ainsi revenu sur sa blessure, le report du combat, mais surtout sur la bagarre qui a eu lieu à la Cité Djily Mbaye. Voici quelques morceaux choisis de cet entretien accordé à Bécaye Mbaye

“**Je me sens plus fort que jamais”**

“Ardo m'a consulté ce matin. La blessure fait encore plus mal qu'au début, même si l'œil est moins enflé. Ce report est une mauvaise chose pour moi, après les 60 millions que j'ai dépensés dans la préparation, durant 9 mois, c'est difficile à accepter, et je sais que je n'en dépenserai pas plus. Ceux qui disent que cette blessure est un manque de professionnalisme de ma part ne savent pas ce qu'ils disent. Ce n'est pas la première fois dans l'histoire de la lutte qu'un lutteur se blesse. On a tous vu le cas de Garga Mbossé/Lac Rose, qui a été interrompu le jour même parce que l'un des lutteurs avait reçu un projectile sur la tête. Il y en a eu beaucoup d'autres. La lutte, est une discipline où il y a un risque permanent. Ceux qui disent que j'ai fui le combat, sont à mon avis des supporters de mon adversaire ou des ignorants. Ce n'est pas possible

que j'aie fui, puisque, avant le montage de ce combat, je m'étais préparé comme un fou, croyant que j'allais affronter Balla Gaye 2. Cela n'a pas pu se concrétiser. Je me sens plus fort que jamais”.

“**J'ai pris le dessus sur le plan mystique”**

“Ceux qui disent aussi que cette affiche est maudite au vu de tout ce qui s'est passé, de tous ceux qui ont voulu la monter et qui ont échoué, je leur dit que cela relève de la volonté divine. Et j'espère que le combat se tiendra sans couacs. Comme je vous l'ai dit, j'ai préparé ce combat comme jamais je n'en avait préparé un. Mon adversaire ne m'a pas dominé sur le plan mystique, j'ai le dessus de ce côté là et je l'aurais toujours. Cette blessure n'est en aucun cas un piège, ce n'est pas parce que j'ai battu Balla Gaye 2 dans un cas assez similaire que les gens doivent penser que c'est un piège. J'aurais préféré lutté,

si on m'avait laissé à ma volonté, mais c'est le médecin qui m'a formellement interdit de le faire. Si Modou Lô dit que j'ai fui ce combat, c'est son problème. Il aurait pu avoir l'élégance de m'appeler pour prendre mes nouvelles et s'enquérir de l'état de ma santé, au lieu de débarquer chez moi, avec sa voiture rempli de ses sbires. Quand je devais lutter contre Khadim Ndiaye et qu'il s'est blessé au pied, je suis allé jusqu'à l'hôpital pour le voir”.

“**J'ai porté plainte”**

“Pour en revenir sur la bagarre qui s'est déroulée devant chez moi, Modou Lô est venu lui-même jusque chez moi, une première fois, il faisait des accélérations et des va et vient incessants avec sa voiture. Du haut de mon balcon, je les ai vu faire sans rien dire. Une deuxième fois, il est revenu avec ses sbires et cette fois-ci ils se sont attaqués à mon petit frère Khadim, qui était tranquillement assis devant ma demeure, avec

Jordan et d'autres membres de mon écurie. Ils l'ont attaqué avec des barres de fer et étaient plus d'une trentaine. Quand j'ai entendu les cris, je me suis précipité pour arracher mon frère de leurs griffes, je me suis blessé au doigt dans la foulée. J'ai finalement décidé de porter plainte contre tout leur groupe. Je n'accuse pas les populations des Parcelles dans cette affaire, mais plutôt Modou Lô et son gang. Mon adversaire me cherche depuis son combat contre Gris Bordeaux, c'est comme si j'étais son adversaire à l'époque, il débarquait chaque nuit dans mon quartier pour faire le boucan. Et si l'on n'y prend garde, cette bagarre qu'il a provoquée risque de dégénérer et d'avoir des conséquences fâcheuses”.

“**Au départ je ne voulais pas affronter Modou Lô”**

“J'avais beaucoup d'estime pour Modou Lô. D'ailleurs je considère tous les lutteurs comme des frères. Au départ, je ne voulais vraiment pas l'affronter, mais c'est lui qui l'a voulu. Même ses supporters m'interpellaient souvent, me disant que nous avions les mêmes supporters, par conséquent, nous devons pas nous affronter. Nous nous sommes une fois rencontrés à la plage et il s'est déplacé jusqu'à moi pour me saluer, cela m'avait marqué. Un sportif, c'est d'abord un bon cœur. Je veux en finir avec ce combat, gagner pour voir ailleurs. Je peux bel et bien disputer deux combats la saison prochaine”. ■

K.FAYE